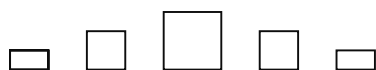


RAPPORT D'ACTIVITE



2002

Juin 2003

RAPPORT D'ACTIVITE

Sommaire

I- PROTÉGER	p. 1
1.1 Connaître	p. 1
1.1.1 <u>Le suivi du patrimoine</u>	p. 1
1.1.2 <u>Les activités scientifiques</u>	p. 4
1.1.3 <u>Le Système d'Information Géographique</u>	p.10
1.2 Sauvegarder et gérer	p.11
1.2.1 <u>L'activité de prévention et l'application de réglementation</u>	p.11
1.2.2 <u>Les questions particulières</u>	p.16
1.2.3 <u>La gestion des milieux et des espèces</u>	p.16
1.2.4 <u>L'agriculture et la gestion du Parc</u>	p.18
1.2.5 <u>Les aménagements</u>	p.18
1.2.6 <u>Les Réserves naturelles</u>	p.18
II – ACCUEILLIR	p.20
2.1 Gérer la fréquentation	p.20
2.1.1 <u>La fréquentation du Parc</u>	p.20
2.1.2 <u>Les infrastructures d'accueil et d'information</u>	p.20
2.1.3 <u>L'information sur le site</u>	p.25
2.2 Faire comprendre la nature et ses équilibres	p.25
2.2.1 <u>Les animations</u>	p.25
2.2.2 <u>Actions pédagogiques et le rapport avec le milieu scolaire</u>	p.27
2.2.3 <u>Les outils de communication</u>	p.29
2.2.4 <u>L'accueil au siège</u>	p.31
2.2.5 <u>Les relations avec les médias</u>	p.31
2.2.6 <u>La communication interne</u>	p.32
2.2.7 <u>Les relations publiques</u>	p.32
III- COOPERER	p.34
3.1 La vie locale	p.34
3.1.1 <u>Les relations avec les collectivités</u>	p.34
3.1.2 <u>Elaboration de contrats et conventions</u>	p.34
3.1.3 <u>Participation à l'élaboration d'instruments de politique territoriale</u>	p.35
3.1.4 <u>Le patrimoine architectural</u>	p.36
3.2 Les activités économiques	p.36
3.2.1 <u>L'agriculture</u>	p.36
3.2.2 <u>Le Parc et le tourisme</u>	p.38
3.3 Les interventions du Parc dans les autres domaines	p.39

3.3.1	<u>Les activités non économiques</u>	p.39
3.3.2	<u>Le domaine culturel</u>	p.39
3.4	Les activités internationales	p.39
3.4.1	<u>Le diplôme européen du Conseil de l'Europe</u>	p.39
3.4.2	<u>Convention alpine – Réseau alpin des espaces protégés</u>	p.39
3.4.3	<u>Relations avec le Parc national du Grand Paradis</u>	p.40
3.4.4	<u>Relations avec le Parc national de Berchtesgaden</u>	p.40
3.4.5	<u>Relations avec la CIPRA et l'UICN</u>	p.40
3.4.6	<u>Participation à des colloques</u>	p.40
IV-	METTRE EN ŒUVRE	p.41
4.1	Les institutions	p.41
4.1.1	<u>Le conseil d'administration</u>	p.41
4.1.2	<u>La commission permanente</u>	p.42
4.1.3	<u>Le comité scientifique</u>	p.42
4.2	Le personnel	p.43
4.2.1	<u>L'effectif global permanent</u>	p.43
4.2.2	<u>Le personnel permanent</u>	p.43
4.2.3	<u>Le personnel auxiliaire</u>	p.44
4.2.4	<u>Les autres personnels</u>	p.45
4.2.5	<u>Les demandes d'emplois</u>	p.45
4.2.6	<u>Les organismes paritaires</u>	p.46
4.2.7	<u>Le comité hygiène et sécurité</u>	p.46
4.2.8	<u>La formation</u>	p.47
4.3	Les équipements	p.48
4.3.1	<u>Le matériel informatique</u>	p.48
4.3.2	<u>L'habillement</u>	p.48
4.3.3	<u>Les matériel et outillage</u>	p.48
4.3.4	<u>Les véhicules</u>	p.48
4.3.5	<u>Les radios et transmissions</u>	p.49
4.3.6	<u>Les travaux sur les bâtiments et refuges</u>	p.49
4.3.7	<u>Les limites de la zone centrale</u>	p.51
4.4	Les méthodes de gestion	p.51
4.4.1	<u>Les plans de gestion des secteurs</u>	p.51
4.5	Les moyens financiers	p.51
4.5.1	<u>Les recettes</u>	p.51
4.5.2	<u>Les dépenses</u>	p.51

INTRODUCTION

L'année 2002 aura été pour le Parc National de la Vanoise celle de la préparation du programme d'aménagement 2003-2009.

Plusieurs groupes de travail se sont réunis, associant tous les partenaires (élus, services de l'Etat et établissements publics, socio-professionnels, associations) dans les divers domaines où le Parc est amené à s'impliquer :

- l'acquisition de connaissances et la protection des milieux et des espèces
- l'accueil touristique et la pédagogie à l'environnement
- le partenariat avec les acteurs d'un développement économique respectueux de l'environnement

L'ensemble de l'équipe a été fortement mobilisée (jusqu'à deux mois pour certains chargé de mission) pour l'élaboration de ce programme qui a été présenté durant le mois de décembre à l'ensemble des 28 communes de l'espace-Parc dans le cadre de réunions tenues au niveau de chacun des 6 secteurs du Parc.

Ce travail de préparation et de présentation du programme a été l'occasion pour celui-ci d'afficher clairement sa volonté de renforcer son partenariat avec les élus et l'ensemble des acteurs de l'espace-Parc.

I- PROTÉGER

La mission de protection menée par le Parc relève de trois volets complémentaires : le suivi des milieux naturels et des espèces qui s'appuie sur les observations des personnels de terrain et sur le travail des chargés de mission, la pédagogie auprès des divers publics et le dialogue avec tous les partenaires de l'espace-Parc, le respect de la réglementation en zone centrale (réglementation spécifique) et en zone périphérique (réglementation nationale)

1.1 Connaître

Temps d'activité (terrain) :

Le suivi écologique et la gestion des habitats et des espèces représentent 47 % de l'activité des personnels de terrain, pour les tâches suivantes :

- tournées de terrain,
- comptages,
- marquages, reprises et captures,
- programmes et suivis écologiques finalisés,
- groupes thématiques scientifiques,
- réseau des Parcs,
- études d'impact.

1.1.1 Le suivi du patrimoine

1.1.1.1 L'évolution de la faune

Chamois

Il n'y a pas eu de comptage global au cours de l'année 2002. Le prochain aura lieu en 2004. Le suivi des pathologies et de la mortalité s'est poursuivi en 2002 en collaboration avec le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de la Savoie et les vétérinaires vacataires (Eric Belleau pour la Tarentaise et Karine Dessertenne pour la Maurienne). En particulier, 2 cas de pathologie nerveuse ont été signalés (femelle de 2 ans aveugle [atteinte du cortex cérébral visuel] et femelle à comportement modifié [complication probable de la kérato-conjonctivite]). Le programme "Cohabitations et transmissions de pathogène" s'est poursuivi sur le secteur de Termignon (cf. § 1.1.2.3) avec des prospections réalisées mensuellement. Le secteur de Val d'Isère a, également, réalisé 3 prospections (avril, juillet, novembre) afin d'estimer le taux de mises bas, la sex-ratio ainsi que le taux de mortalité estival et hivernal des cabris. Par ailleurs, 17 agents du Parc ont participé au comptage organisé par la Fédération des Chasseurs de la Savoie et réalisé sur le Massif des Eaux Noires le 16 octobre. 497 animaux ont été recensés, dont 231 en zone centrale et 266 en zone périphérique. Ces résultats sont les 1^{ers} obtenus sur l'ensemble de ce massif (de nouveaux quartiers ont été dénombrés). Les effectifs recensés en zone centrale sont comparables à ceux issus du comptage global effectué en 2001.

Bouquetin

Il n'y a pas eu de comptage global au cours de l'année 2002. Le prochain aura lieu en 2003. Une prospection a été effectuée par le secteur de Bourg-Saint-Maurice, sur la commune de Sainte-Foy, en août 2002, afin d'estimer l'importance de la présence estivale des bouquetins dans les vallons de la Sassièrre du Ruitor et de Nancruet. 29 bouquetins, dont 25 mâles ont été observés. Par ailleurs, 6

échantillonnages ont été effectués sur le secteur de Val d'Isère (faces sud de la Sassièrè et de Val d'Isère) et 4 autres sur le secteur de Pralognan afin d'évaluer la capacité d'accueil hivernal des sites prospectés.

Le suivi des pathologies et de la mortalité a été réalisé selon les mêmes modalités que pour le chamois (cf. rapports vétérinaires). Un impact non négligeable des pneumonies a été constaté à Champagny-en-Vanoise (confirmé par l'autopsie de 3 individus). Un foyer de kérato-conjonctivite a été décelé dans la vallée de Peisey, et des tournées d'observations spécifiques (12 opérations) ont permis de préciser l'ampleur de la contamination ($\approx 35\%$ pour les mâles de plus de 4, $< 8\%$ pour ceux de 2-3 ans, 15% pour les femelles et $15,5\%$ pour les cabris). Ce foyer n'a été relevé que sur le massif du Mont-Pourri (4 tournées effectuées sur Champagny-en-Vanoise n'ont pas mis en évidence de cas avéré). Par ailleurs, un cas de CAEV (Caprine Arthritis Encephalitis Virus) a été découvert chez une femelle, à l'occasion de son marquage par le secteur de Modane. Cette maladie, commune dans les troupeaux ovins domestiques, était peu connue jusqu'alors chez la faune sauvage. Un suivi visuel de cette femelle a été mis en place, à l'occasion du programme de recherche "Cohabitations et transmissions de pathogènes" (cf. § 1.1.2.3). Par ailleurs, les enquêtes sérologiques ont également mis en évidence la présence de la chlamydie, de la fièvre Q et de l'agalaxie contagieuse parmi les bouquetins, et notamment ceux du secteur de Modane, où les interactions entre les troupeaux domestiques et sauvages sont les plus fortes.

Aigle royal

Durant l'année 2002, 22 couples d'aigles royaux ont été suivis (2 couples de plus qu'en 2001) du fait de la prise en compte, par le Parc, des couples de la vallée des Chapieux et de celle des Sapioux, (secteur de Bourg-Saint Maurice). Ce sont ainsi 13 couples pour la vallée de la Tarentaise et 9 pour celle de la Maurienne pour lesquels nous disposons de données de reproduction. Concernant les couples de Tarentaise, 10 sur les 13 se sont reproduits conduisant à l'envol, fin juillet, de 12 aiglons.

En Maurienne, seuls 3 couples se sont reproduits avec certitude permettant l'envol de 2 aiglons (un troisième ayant été trouvé mort sur le secteur de Modane).

Au total, ce sont 130 aires différentes qui sont aujourd'hui répertoriées dans la base de données « aires » (dont 4 nouvelles découvertes en 2002) : cela porte à 72 les aires connues en Tarentaise et à 58 celles de Maurienne.

A noter qu'une femelle adulte a été trouvée morte à Bramans (présentant à l'autopsie des plombs de chasse, révélant donc un nouvel acte de braconnage).

Gypaète barbu

Durant l'année 2002, 294 fiches de contact ont été renseignées au cours du premier semestre et 282 au cours du second soit près de 600 observations au total. Les bilans effectués à partir de ces contacts permettent d'affirmer qu'au moins 16 individus différents ont été vus au cours de cette année 2002 sur l'espace Vanoise. Parmi eux, 4 individus marqués ont été identifiés: 3 provenant de lâchers effectués en Haute-Savoie et 1 en Autriche.

Pour la quatrième année consécutive, le couple (trio) de Val d'Isère a entrepris de se reproduire et pour la première fois avec succès puisque un jeune gypaète (baptisé « Freeride » par les agents de terrain) s'est envolé le 4 juillet 2002. Cet oiseau a pu ensuite être observé sur le site jusqu'au début du mois d'octobre, période à laquelle les adultes ont entrepris un nouveau cycle de reproduction. De même, sur le secteur de Termignon un couple nouvellement installé, à l'automne 2001, est parvenu à se reproduire dès sa première tentative (ce qui est exceptionnel). Le jeune « Arpont » s'étant envolé le 22 juillet, a été observé jusqu'au 03 septembre, date à laquelle le couple d'adultes a entrepris un nouveau cycle de reproduction dans une nouvelle aire.

Ainsi, après plus d'un siècle de disparition du Gypaète dans le département de la Savoie, les oiseaux réintroduits dans différents pays de l'arc alpin ont choisi les massifs de la Vanoise, du Bargy (Haute- Savoie) et du Stelvio (Italie) pour se sédentariser et se reproduire à nouveau.

Autres rapaces :

Les autres rapaces suivis dans le cadre du groupe thématique spécifique sont : le faucon pèlerin et le grand duc d'Europe parmi les grands rapaces rupicoles et la chevêchette d'Europe et la Nyctale de Tengmalm parmi les nocturnes. La finalité de ces suivis est, comme pour l'aigle royal et le gypaète barbu, outre la protection des individus, la préservation de leurs sites de reproduction : falaises pour les premiers et forêts d'altitude pour les seconds.

En 2002, sur six couples de faucon pèlerin suivis, 2 seulement semblent s'être reproduits et un seul a permis l'envol de 2 jeunes en Haute Maurienne. Concernant le grand duc d'Europe, sur une dizaine de couples connus (ou suspectés) 3 au moins se sont reproduits conduisant à l'envol de 3 jeunes seulement.

Galliformes : tendance évolutive des effectifs

Perdrix bartavelle :

En 2002, seule la zone de référence de Modane a été parcourue (celle de Tignes étant dénombrée tous les deux ans.) Cette zone a été dénombrée uniquement le 15 mai, les deux autres opérations ayant dû être annulées du fait des conditions météorologiques défavorables. Le résultat obtenu est faible : 4,5 coqs contre 10,5 en 2001 et 6 en 2000. Toutefois la seule opération réalisée doit inciter à la prudence dans l'interprétation des résultats qui, sur moins de dix ans, ne révèlent pas une diminution significative.

Tétras Lyre :

Le site de référence « Les Arc- Villaroger », dénombré en partenariat avec l'ONF tous les deux ans, dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, a été parcouru les 14 et 23 mai (l'opération du 6 mai a été annulée du fait des conditions de terrain avalancheuses). Le meilleur résultat obtenu, celui du 14 mai, à savoir 50 coqs sur les 3862 hectares dénombrés, a été retenu. Cela correspond à une densité de 1,3 coqs/km², résultat meilleur que celui enregistré au printemps 2000 (0,8 coqs/km²) et proche de celui obtenu en 1996 (1,2 coqs /km²). Toutefois, il relève également d'une couverture de terrain plus exhaustive par les agents de terrain avec l'ajout de deux parcours supplémentaires dans deux quartiers de comptage différents. Sur une période d'une vingtaine d'années, la moyenne enregistrée est de 0,9 coqs /km² et la tendance évolutive de la population est la stabilité des effectifs.

Lagopède alpin :

La zone de référence de « Plan du Lac » a été dénombrée à deux reprises, les 5 et 11 juin . Le meilleur résultat obtenu fait apparaître 41 coqs, ce qui correspond à une densité de 2,2coqs / km² , densité équivalente à celles des cinq dernières années. La population serait même en légère augmentation si l'on considère l'ensemble des comptages effectués depuis 1995, toutefois les deux premières années ont pu être sous-estimées du fait de la méconnaissance du terrain.

Afin d'étudier le succès de la reproduction, un comptage au chien d'arrêt a également eu lieu sur cette même zone ainsi qu'une partie du vallon de la Leisse, donnant un indice de 2,7 juvéniles par nichée ou encore de 0,3 juvéniles par adulte. Avec seulement trois années de recul l'interprétation de ces résultats reste

précaire, toutefois, comme sur les autres sites, un très faible succès de reproduction est enregistré ce qui semble indiquer que la stratégie de l'espèce repose pour beaucoup sur la survie des adultes.

1.1.1.2 L'évolution de la flore

Espèces d'intérêt patrimonial national

Le suivi des espèces du Livre rouge de la Flore de France a continué.

1.1.2 Les activités scientifiques

1.1.2.1 L'inventaire et la répartition d'espèces

Inventaire de la flore rare et menacée

En 2002, l'inventaire localisé de la flore vasculaire rare et menacée du parc (zone centrale et zone périphérique) s'est poursuivi sur la base d'une liste actualisée d'espèces prioritaires (208 taxons). Cette liste, qui prend en compte différents critères tels que la répartition globale, la responsabilité du Parc par rapport à cette répartition et à la répartition nationale, les risques qui pèsent sur les milieux de vie de ces espèces, la "valeur locale"... sans oublier le statut réglementaire, constitue la liste de référence pour les actions du programme d'aménagement 2003-2009.

Durant la saison de végétation 2002, les équipes du Parc ont effectué 1440 observations transcrites sur des fiches-standard de collectes de données floristiques. La grande majorité de ces observations constitue un ensemble de données inédites. Les fiches sont saisies dans la base de données informatisée "Flore" du Parc national de la Vanoise. Au 31 décembre 2002, le nombre total de données, concernant presque exclusivement des plantes à forte valeur patrimoniale, aboutit à 19 068 enregistrements. Ces observations servent également à alimenter la banque de données du Conservatoire botanique national alpin par l'intermédiaire de son antenne en Savoie.

L'analyse plus détaillée de ces inventaires pour l'année 2002 montre que ces observations ont porté sur 150 espèces différentes dont :

- ✓ 20 espèces inscrites sur le livre rouge de la flore rare et menacée de France et
- ✓ 45 espèces protégées.

Cette année, 28 agents de terrain et 3 gardes saisonniers des réserves naturelles ont participé à cet inventaire, soit dans le cadre de journées dédiées aux prospections floristiques, soit lors des tournées régulières effectuées sur le terrain.

Ce bilan conséquent est à mettre en relation avec l'effort important consenti par le Parc dans la formation de ses agents de terrain à la botanique. En 2002 ont été organisées :

- ✓ 1 journée consacrée à l'étude en salle des principales familles de plantes (critères d'identification, utilisation des clés de détermination, etc.).
- ✓ 16 sorties encadrées par le chargé de mission "flore" du Parc totalisant l'équivalent de 76 journées de gardes-moniteurs et de chefs de secteurs.

Ces sorties ont permis :

- ✓ de parfaire la connaissance des agents sur certains groupes de plantes (androsaces, gentianes, poacées, ptéridophytes, espèces caractéristiques du *Caricion bicoloris-atrofuscae*, etc.) ;
- ✓ de compléter les inventaires sur des zones moins prospectées (vallée des Bellevilles, vallée de Peisey, etc.) ;
- ✓ de compléter la répartition de certaines espèces à fort intérêt (*Carex atrofusca* vers le fond d'Aussois, *Astragalus leontinus* à Peisey-Nancroix et Saint-Martin-de-Belleville, etc.) ;

- ✓ de valider des données bibliographiques (*Thalictrum alpinum* vers le refuge du mont Pourri, etc.) ;
- ✓ de mettre en place un suivi stationnel sur les populations de *Trifolium saxatile* à Orelle, etc ;
- ✓ de réaliser des expertises par rapport à des projets d'aménagement (remontées mécaniques à Bellentre, Champagny, etc.).

Les activités "flore" organisées dans chaque secteur viennent compléter ce bilan, en particulier dans le domaine du suivi des stations de plantes à haute valeur patrimoniale (*Matthiola valesiaca* à Bramans, *Crepis rhaetica* à Tignes, etc.) et des expérimentations de gestion des populations d'*Eryngium alpinum* à Termignon et Pralognan.

1.1.2.2 L'inventaire et la répartition des habitats

Programme Interreg III B "Habitap"

En liaison avec le réseau alpin des espaces protégés, le parc a activement participé au montage d'un projet INTERREG IIIB portant sur la cartographie des biotopes. Ce projet associe onze espaces protégés de l'arc alpin, appartenant à cinq pays. Outre le parc national de la Vanoise, les partenaires français sont le Parc national des Ecrins et ASTERS, organisme gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie. Le parc national du Grand Paradis participe également à ce programme, qui est piloté par le Parc national de Berchtesgaden, situé en Bavière.

Le projet a été déposé auprès de l'Union Européenne au mois de mai 2002 et accepté début août. D'une durée de trois ans, il a officiellement démarré en novembre 2002. Un séminaire réunissant l'ensemble des partenaires s'est tenu dans le Parc national du Stelvio les 7 et 8 novembre 2002 et a marqué le lancement de l'opération.

L'objectif principal de ce programme est d'élaborer une méthode de cartographie des milieux naturels commune aux espaces protégés partenaires, en adaptant et complétant la méthode développée et mise en oeuvre au parc national de Berchtesgaden depuis plusieurs années. Cette méthode est basée sur l'interprétation des photographies aériennes infra-rouge couleurs de haute qualité prises au 1/10 000 ème. L'interprétation est réalisée à l'aide d'une « clé d'interprétation » précise et standardisée qui vise à en assurer l'homogénéité et la reproductibilité. Le programme prévoit dans un premier temps de compléter et adapter cette clé d'interprétation aux contextes des différentes régions naturelles concernées, pour obtenir un outil commun susceptible de couvrir la diversité des habitats naturels de l'arc alpin.

Dans un deuxième temps, la clé commune sera effectivement appliquée par chaque espace partenaire du projet sur une zone-test pour aboutir à une cartographie des biotopes.

En Vanoise, la superficie de survol sera de 2000 km² (zone centrale et zone périphérique), la superficie prévue pour la zone-test étant de 300 km². En préalable une prise de vues aériennes du territoire du parc sera réalisée selon les normes de qualité requises, telles que définies par le projet pour l'exploitation envisagée.

Caractérisation et cartographie des pelouses steppiques de Haute Maurienne

Les pelouses steppiques sont des pelouses sèches d'un type particulier, dont l'aire de répartition en France est très limitée. On les rencontre presque exclusivement

dans le Haut-Briançonnais, le Queyras et la vallée de la Maurienne. Elles ne subsistent plus en Tarentaise que par lambeaux, sur les « versants du soleil » et les adrets de Bozel. Elles constituent un habitat très original abritant une flore particulière, à affinités steppiques.

Cet habitat est par ailleurs classé par la Directive Habitats comme « habitat d'intérêt communautaire prioritaire ». La présence de ces pelouses steppiques (conjointement à celle des pineraies de pins à crochets sur calcaires et gypse, elles aussi « prioritaires ») a motivé la proposition d'un site Natura 2000 en Haute-Maurienne (Site S38).

L'étude et la cartographie des pelouses steppiques de Haute-Maurienne a été confiée en 2002 à Patrice PRUNIER. L'objectif premier de ce travail était de mieux caractériser les pelouses steppiques de Haute-Maurienne, de les distinguer des types de pelouses sèches écologiquement très proches et avec lesquelles elles se trouvent en continuité sur le terrain et d'en décrire les principales variantes locales. La zone de présence étudiée concerne les communes depuis Modane jusqu'à Lanslebourg et s'étend de 950 m d'altitude à environ 1650 m, en adret. Cette étude a donné lieu à la réalisation de 170 relevés phytosociologiques complets et d'environ 200 listes floristiques simplifiées permettant l'identification des groupements végétaux cartographiés. Plusieurs nouvelles stations d'espèces du Livre rouge national ont ainsi été repérées.

Par ailleurs une cartographie de ces pelouses a été réalisée au 1/12 000 ème. Elle est intégrée dans le système d'informations géographiques du parc. Cette carte a déjà été mise à disposition de l'ONF, opérateur du Site Natura 2000 S38, pour être utilisée dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs de ce site.

Le rapport d'étude est en cours de publication.

Inventaire localisé des bas-marais et tourbières de la zone centrale et des réserves naturelles attenantes

Le parc a terminé l'inventaire des bas-marais et tourbières de la zone centrale et des réserves naturelles attenantes démarré en 2002. Ce travail a été réalisé par J. Ph. QUITTARD.

Chacune des 260 zones humides « potentielles », préalablement repérées sur photographies aériennes, a fait l'objet d'une visite de terrain. Ces prospections ont permis d'identifier environ 200 bas-marais et tourbières. Chacun d'entre eux a été localisé précisément et a donné lieu à la rédaction d'une fiche descriptive permettant d'en caractériser les principaux aspects, dont notamment l'identité des groupements végétaux présents (voir ci-dessous) et la présence d'espèces végétales remarquables.

Ces fiches, conformes aux recommandations du SDAGE rentreront dans la base de données « Zones humides » mise en place au niveau régional.

Par ailleurs, dans l'objectif de mieux caractériser la diversité « coenologique » des communautés végétales de bas-marais et tourbières présentes en Vanoise, des relevés phytosociologiques ont été effectués sur un échantillon de ces zones humides. Ces relevés, complètent ceux déjà effectués dans le cadre d'une précédente étude concernant « les formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* ». Le traitement des données et l'interprétation écologique a ainsi pu être effectué sur l'ensemble de ces 130 relevés.

Ce travail a permis notamment de préciser la fréquence des différents types rencontrés au sein de la zone étudiée. Il a ainsi permis de mettre en évidence la grande rareté locale de certains types de bas-marais (ex : groupement à *Trichophore* des Alpes). Il a aussi confirmé la relative « abondance » locale d'un habitat très rare aux niveaux français et de l'arc alpin, classé comme « habitat d'intérêt communautaire prioritaire » par la Directive habitats : « les formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* ».

1.1.2.3 Les études et recherches

Etude du bilan de masse du glacier de Gébroulaz

Cette année, 3 campagnes d'observation ont été pratiquées sur le glacier de Gébroulaz, par le Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement: en avril, août et octobre. Après la « crue » des années 1984, 1985, la régression de la langue glaciaire se poursuit : -37,7 m en 1998, -15 m en 2000 et -7 en 2001. De même, le bilan de masse de ce glacier, comme la majorité de ceux des Alpes, s'avère négatif en 2001/2002 (-0,72 m d'eau) résultant principalement des faibles précipitations hivernales. Alors que la vitesse d'écoulement mesurée sur le profil supérieur était de 12,8 m/an en 1984, elle est tombée à 5,6 m/an en 2002.

Etudes de la forêt de l'Orgère

Le comité de pilotage chargé du suivi des études concernant la forêt de l'Orgère, s'est réuni, sur le terrain, le 5 septembre 2002. Une visite de la forêt, le long du sentier nature, ainsi que des exposés en salle, au refuge, ont été l'occasion de présenter les bilans dans trois des quatre domaines étudiés : Anne DELESTRADE sur l'avifaune nicheuse ; Benoît DODELIN sur les insectes sapro-xylophages et Xavier GAUQUELIN (STIR-Alpes) a présenté le travail de Monsieur Jérôme BOCK concernant la structure de la végétation. L'étude socio-économique menée par Monsieur Pierre LEQUEAU de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble s'est poursuivie.

La synthèse de ces études est à réaliser.

Programme éco-éthologie du lagopède au plan du Lac

Ce programme national de recherche, soutenu par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, a été poursuivi durant l'été 2002, en particulier par la capture de femelles au nid et leur suivi par radio-tracking. Ce sont ainsi 5 nouvelles poules qui ont été munies d'émetteurs VHF. Parmi les résultats enregistrés par Marine VANOT, étudiante-stagiaire, ainsi que les agents de terrain, on notera : des précisions quant à la phénologie de la reproduction, la taille des pontes, le taux important de prédation, les dimensions et l'évolution des domaines vitaux, en fonction ou non de la présence des poussins. Un rapport de synthèse a été élaboré par André MIQUET, membre du Comité scientifique, en décembre 2002. Il confronte les résultats enregistrés au cours de cette année avec les données précédentes.

Etude des Oiseaux des prairies de fauche :

Le parc national de la Vanoise s'est porté volontaire pour participer à la mise en place d'un observatoire national concernant les prairies de fauche. Cet observatoire initié par l'ONCFS a pour objectif de mettre en relation les pratiques de la fauche (dates, modalités, type d'amendement...) avec la diversité et l'abondance des peuplements aviens, en particuliers passereaux. A cette fin une vingtaine de stations de Maurienne, réparties entre Aussois et Bonneval-sur-Arc, ont été sélectionnées et dénombrées par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) entre les mois de juin et juillet. Les premiers résultats ont été présentés par Philippe BERANGER dans le cadre d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Savoie.

Programme life Gypaète barbu :

L'année 2002 constituait la dernière année de ce programme particulièrement fructueux pour la Vanoise. En effet, sur le volet « suivi des individus sédentarisés », cette année a été concrétisée par la reproduction des couples de Val d'Isère et de Termignon. Sur le volet "limitation des causes de mortalité" le travail concernant la

visualisation des câbles aériens a également été particulièrement positif du point de vue d'Olivier PATRIMONIO, représentant d'Ecosphère, en charge de l'évaluation de ce programme par les instances européennes. Une visite de terrain a d'ailleurs eu lieu le 27 novembre, en Haute Savoie, pour « inaugurer » le nouveau centre d'élevage de gypaètes, ainsi qu'en Haute-Tarentaise, le 28 novembre pour examiner la problématique du couple de Val d'Isère (hors espace protégé), couple pour lequel la mise en place d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) ne semble pas pertinente.

Par ailleurs, les différents rapports dressés par Stéphane MELE, dont celui synthétisant le bilan des connaissances sur l'espèce, ont été fournis à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), pilote du programme LIFE, aux dates fixées.

Programme de recherche mené sur les "Cohabitations et transmissions de pathogènes"

Il s'agit d'un programme national, mené sous l'égide du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris sur la période 2002-2004, qui s'intéresse aux pathologies pouvant être transmises entre les petits ruminants domestiques et les ongulés sauvages (broncho-pneumonie, brucellose, lentivirus). La broncho-pneumonie chez le chamois, est étudiée en Vanoise, sur les sites de Vallonbrun (Termignon) et Plan des Eaux – Plan sec (Bonneval-sur-Arc). L'étude prévoit :

- des comptages mensuels de chamois (réalisés sur le site de Vallonbrun), afin de suivre l'évolution du rapport cabri/femelle, et donc celle de la mortalité post-natale des cabris (les plus sensibles à la pathologie). Le secteur de Termignon a donc réalisé 12 échantillonnages au cours de l'année 2002.

- la récolte des cadavres de chamois trouvés sur les 2 sites afin d'isoler les souches bactériennes.

- le relevé des cohabitations ongulés domestiques – ongulés sauvages au cours de la période estivale (suivi effectué sur les 2 sites par des stagiaires vétérinaires).

Par ailleurs, le suivi d'une femelle porteuse de CAEV (famille des lentivirus) a été mis en place sur le secteur de Modane. Une réunion intermédiaire de restitution des principaux résultats s'est tenue à la Maison d'Aussois en novembre 2002, à laquelle ont participé 11 agents du Parc, les 3 vétérinaires vacataires ainsi que 2 chercheurs impliqués dans le programme.

Programme de suivi de la reproduction de femelles bouquetins et de la survie de leurs cabris (secteur de Modane)

L'étude vise à décrire le fonctionnement démographique général ("flux entrant" : naissances, immigrations et "flux sortant" : mortalité, émigrations) d'une population de bouquetins en évolution naturelle, et à analyser la variation inter-annuelle (influence de la météorologie, mécanismes de compensation) ainsi que l'impact d'évènements extérieurs (ex. : prélèvements pour réintroduction). Elle s'est poursuivie en 2002 sur le secteur de Modane, avec la participation du secteur de Pralognan (1 échantillonnage réalisé en juillet 2002) pour le suivi des individus migrants. Ce programme a été engagé en 1998 et doit se poursuivre jusqu'en 2007 avec un bilan global en fin de programme. Quatre femelles ont été marquées et équipées d'un collier radio-émetteur les 23 et 24 avril 2002. Ce sont en tout 34 femelles qui ont été suivies en 2002, donnant lieu à 420 observations (au cours de 118 jours-agent). Un premier bilan a été dressé oralement lors de la réunion (cf. ci-dessus) tenue à la Maison d'Aussois en novembre 2002.

Suivi des animaux marqués sur le secteur de Val d'Isère

Dans le cadre du suivi des migrations transfrontalières de bouquetins entre le Parc national de la Vanoise et celui du Grand Paradis (en continuité du programme Interreg II achevé en 2001), 29 bouquetins ont été suivis en 2002 et 492 observations ont été recueillies. Onze nouveaux individus ont été capturés et marqués en 2002. Le collier GPS porté par un mâle depuis septembre 2000 a été

récupéré en juin. L'ensemble des données, complétées par les observations réalisées par les agents du Parc national du Grand-Paradis, ont permis de reconstituer les déplacements effectués par les individus au cours de l'année (8 femelles et 5 mâles sont considérés comme sédentaires côté français et 6 femelles et 14 mâles estivent côté français et hivernent côté italien).

1.1.2.4 Colloques, comités et séminaires

Colloques :

- Irène Girard a représenté le Parc national de la Vanoise lors des 20^{èmes} rencontres du GEEFSM (Groupe d'Etudes sur l'Eco-pathologie de la Faune Sauvage de Montagne) à Chamonix (30 mai – 2 juin 2002).
- Un poster intitulé "Feasibility of GPS use to locate wild ungulates in high mountain environment" a été présenté par Irène Girard lors du 3^{ème} colloque international sur les ongulés de montagne à Saragosse (Espagne, 10 – 14 juin 2002).
- Dans le cadre du Réseau Alpin des Espaces Protégés et en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Parc national du Mercantour, un colloque sur le Gypaète barbu, réunissant les différents participants des programmes Life gypaète : Corse, Pyrénées, Alpes et Crête, s'est tenu à Tende (Alpes Maritimes) du 19 au 21 juin 2002. Sandrine BERTHILLOT, Jean-François DALIX et Jean-Pierre MARTINOT représentaient le Parc national de la Vanoise. Un montage, réalisé par Pierre GIRAUD, a été présenté à cette occasion sur la colonisation et la sédentarisation du gypaète barbu en Vanoise.
- Danièle GRANGER-CUQ, Véronique PLAIGE, Christian NEUMULLER ont participé à un séminaire régional sur Natura 2000 à St Ismier le 26 juin.
- Dominique GIARD a participé au forum « sports de montagne » organisé à Chamonix le 5 septembre 2002 par le réseau de chercheurs et d'experts sur les sports de nature et de montagne « sportsnature.org », ainsi qu'au séminaire « avenir des territoires » organisé par le GIS Alpes du Nord à Savoie Technolac le 19 septembre 2002.

Instances scientifiques :

- Le Comité Scientifique Régional s'est réuni le 22 Mai à Villefontaine (Rhône). Jean-Pierre MARTINOT a participé à ce Comité où étaient débattues les ultimes considérations méthodologiques en vue de la délimitation « définitive » des ZNIEFF de 2^{ème} génération. Durant cette année 2002, un travail animé par Pierre GIRAUD a d'ailleurs été opéré concernant des propositions de délimitation de ZNIEFF de type I, au sein de la zone centrale du Parc. Une telle délimitation n'avait pas été effectuée dans le premier travail puisque la totalité de la zone centrale avait alors été regroupée au sein d'une ZNIEFF de type II.
- Le Comité scientifique de l'Observatoire des Galliformes de Montagne auquel participe le Parc national de la Vanoise s'est réuni à Entremont-le-Vieux (Savoie) le 6 décembre. Parmi les points évoqués, citons l'intérêt de la cartographie des habitats des différentes espèces de galliformes comme base de gestion.

Conférence :

- A l'occasion de la semaine culturelle d'Aussois, une conférence ainsi qu'une excursion guidée sur la « typologie et la gestion des lacs de haute altitude du Parc national de la Vanoise » ont été assurées, les 8 et 9 juillet, par Jean-Pierre MARTINOT,

Réunion Interparcs :

- Participation de Jean-Pierre Martinot et Irène Girard aux réunions Interparcs tenues à Montpellier (A.T.E.N.) concernant les protocoles scientifiques, les 25/26 avril et 2/3 septembre 2002.

1.1.3 Le Système d'Information Géographique

Restitution cartographique

Il ressort des réflexions menées dans le cadre de la préparation du programme d'aménagement la nécessité de situer l'outil de façon transversale. La cellule SIG, initialement rattachée à pôle patrimoine pour des raisons historiques est maintenant rattachée directement à la directrice adjointe. L'objectif est d'afficher l'outil SIG comme étant au service de l'ensemble de l'établissement.

Evolution des bases de données

Les bases de données ont encore beaucoup évolué cette année.

La structuration de données (Tableau de bord) proposée par l'ATEN a été adaptée, dans les limites du possible, au contexte du Parc national de la Vanoise. Cette structuration de données est basée sur un noyau central, commun à l'ensemble des Parcs nationaux, sur lequel on « greffe » les données spécifiques à chaque Parc. Il s'agit en fait de s'approprier ce modèle de données pour le replacer dans le contexte de l'établissement tout en gardant une base commune permettant des échanges entre Parcs nationaux. Ce noyau central, détenu également par l'ATEN, va permettre de centraliser des informations communes décrivant l'ensemble des Parcs.

Au niveau des bases de données « protocoles » c'est dire à dire mises en place par l'établissement sur ses problématiques propres, on notera la finalisation d'une base de données permettant de stocker et de manipuler de façon simple les résultats des comptages d'ongulés (chamois et bouquetins).

La base de données « flore », déjà existante, a été améliorée notamment par l'ajout de fonctions de calcul automatique : calcul de pression d'observation (Nombre d'observations par maille) richesse floristique du territoire (Nombre d'observations d'espèces protégées par maille)...

Manipulation SIG

Suite à la demande du chargé de mission Flore, a été cherchée la localisation « a priori » de certains taxons dont les exigences écologiques et topographiques sont bien connues. Cet exercice a pour but d'orienter les prospections de terrain afin d'enrichir quantitativement et qualitativement les connaissances de l'établissement dans ce domaine.

Programmes nationaux et européens

La cellule SIG est également impliquée dans les divers programmes nationaux et européens :

- . Programme national Tétrás – Lyre : Modélisation de l'habitat du Tétrás-Lyre en collaboration avec l'Observatoire des Galliformes de Montagne (O.G.M.) ;

. Programme Interreg IIIa : Modélisation de l'habitat du Bouquetin des Alpes en collaboration avec le Parc national du Grand Paradis (Italie) et l'Institut de Recherche sur les Grands Mammifères (I.R.G.M. à Toulouse)
. Programme Interreg IIIb HABITALP où la cellule SIG est sollicitée pour des avis techniques.

Outil SIG dans les secteurs

Les 6 secteurs disposent d'une adresse de courrier électronique et d'une connexion à Internet, comme mentionné dans le précédent rapport d'activité. Les districts les plus éloignés des bureaux de secteur se sont vus attribuer également des adresses de courrier électronique et du matériel permettant de se connecter à l'Intranet et à Internet.

Grâce à ces matériels, les personnels de terrain peuvent maintenant consulter les données stockées au siège de l'établissement par le biais de modules de consultation développés à leur attention. Ils peuvent questionner les bases de données et obtenir des cartes et des tableaux leur permettant d'optimiser leur tournée de terrain ou de répondre plus facilement à des questions locales.

Maintenance informatique

Les aspects informatiques ne sont pas à négliger. La cellule SIG possède la formation et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de ses missions, à savoir le développement du système d'information de l'établissement. La maintenance informatique de premier niveau est assurée, la possibilité d'un contrat de maintenance est à l'étude pour la résolution des problèmes dépassant ce niveau.

1.2 Sauvegarder et gérer

1.2.1 L'activité de prévention et l'application de la réglementation

La prévention s'exerce principalement par une politique d'information du public et des usagers du Parc, ainsi que par une présence affirmée du personnel de terrain, dans le cadre des tournées territoriales, dites de « veille écologique ».

1.2.1.1 Police de l'environnement

Principes

Le Parc national de la Vanoise agit en application des principes adoptés par le Conseil d'administration du 25 juin 1998.

Relation inter-services dans le domaine de la police de la nature

Les services ayant des responsabilités dans le domaine de la police de l'environnement se sont réunis une fois à l'initiative du Préfet et une fois à l'initiative de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. La collaboration est relative à l'organisation d'actions communes sur le terrain et aux échanges en matière de formation, en fonction des compétences particulières des uns ou des autres.

En 2002, l'ONCFS a animé un groupe de travail sur l'application de la loi de 1991 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels. Cela a donné lieu à une actualisation du rapport présenté en réunion police de l'environnement en 2001 et à un certain nombre d'actions concertées au cours de l'été 2002.

Accueil de magistrats en stage de sensibilisation à la protection de la nature

7 magistrats ont été accueillis par le Parc national de la Vanoise du 10 au 14 juin 2002 sur le secteur de Val d' Isère (3 journées) et de Bourg-St-Maurice (2 journées).

1.2.1.2 Application de la réglementation - Bilan 2002

L'application de la réglementation représente, en 2002, 8,48 % du temps d'activité des agents de terrain.

En matière contraventionnelle, les infractions bénignes peuvent faire l'objet d'une remontrance verbale, sans être constatées par un timbre-amende ou un procès-verbal. Les faits et infractions constatés en 2002 ont donné lieu aux interventions suivantes :

INFRACTIONS CONSTATEES EN 2002

NATURE DES INFRACTIONS	nombre d'amendes forfaitaires	nombre de procès-verbaux dressés	nombre de procès-verbaux pour lesquels le parc s'est porté partie civile	nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à une condamnation
INFRACTIONS GENERALES				
- Atteinte à une espèce animale ou végétale protégée	sans objet			
- Infraction à un arrêté de biotope	sans objet	1		
- Infraction à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	sans objet	13		2
- Infraction à la police de la chasse	sans objet	4	1	3
- Infractions à la police de la pêche en eau douce	sans objet			
- Infractions marines (autres que les infractions prévues par la réglementation du parc)	sans objet			
SOUS TOTAL INFRACTIONS GENERALES		18	1	5
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC				
- Activités agricoles, pastorales, forestières	sans objet			
- Activités industrielles ou commerciales	sans objet			
- Camping, bivouac	10	1	1	1
- Activités de cinéma, radio, télévision	sans objet			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	12			
- Constructions, travaux, extractions...	Sans objet	1		
- Dépôts d'ordures, déversements				
- Divagation de bestiaux	sans objet			
- Feu	sans objet			
- Inscriptions, signes, dessins				
- Introduction de chiens	9	1		
- Minéraux et fossiles	sans objet			
- Pêche maritimes / sous-marine				
- Publicité (ZC ou ZP)	sans objet			
- Survol	sans objet	8		
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareil sonore)				
- Trouble ou dérangement d'animaux				
- Atteintes à la faune hors espèces	sans objet			

protégées				
- Atteintes à la flore hors espèces protégées				
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux				
- Port d'armes à feu ou de munitions	sans objet			
- Utilisation de la dénomination Parc national	sans objet			
- Pénétration dans une zone interdite				
- Infraction aux arrêtés du directeur				
- Opposition à la visite des sacs et véhicules	sans objet			
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC	31	11	1	1

INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES GERES PAR LE PARC				
- Activités agricoles, pastorales, forestières	sans objet			
- Activités industrielles ou commerciales	sans objet			
- Camping, bivouac	1			
- Activités de cinéma, radio, télévision	sans objet			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	6	1		1
- Constructions, travaux, extractions...	sans objet	2		
- Dépôts d'ordures, déversements	sans objet			
- Divagation de bestiaux				
- Feu				
- Inscriptions, signes, dessins				
- Introduction de chiens	1	2		1
- Minéraux et fossiles				
- Pêche maritimes / sous-marine	sans objet			
- Publicité	sans objet			
- Survol	sans objet	4		
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareils sonore)				
- Trouble ou dérangement d'animaux				
- Atteintes à la faune hors espèces protégées	sans objet			
- Atteintes à la flore hors espèces protégées		1		
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux				
- Port d'armes à feu ou de munitions	sans objet	1		
- Pénétration dans une zone interdite	sans objet			
- Infraction aux arrêtés du préfet				
- Opposition à la visite des sacs et véhicules	sans objet			
- Destruction ou modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve	sans objet			
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES	8	11		2
TOTAL GENERAL	39	40	2	8

Suites données à ces procédures

En 2002, sur les 40 procès-verbaux, six affaires ont été classées dont deux par amnistie, quatre ont fait l'objet d'un avertissement à l'auteur, deux ont été jugées par ordonnance pénale, deux ont fait l'objet d'un désaisissement, deux au profit de l'officier du ministère public et un du tribunal pour enfants de Chambéry.

Cinq affaires ont été évoquées à l'audience, le Parc national de la Vanoise s'est constitué partie civile pour deux dossiers ; les autres sont en cours d'enquête.

Sur les 39 timbres-amendes, 12 ont été payés, 10 impayés ont été transmis à l'O.M.P.

Répartition par nature d'infraction

Procès-verbaux

Nature	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Circulation	4	2	6	7	3	14
Survol	9	4	5	8	4	12
Chasse	3	2	1	2	1	4
Divers		3		4	5	10
Total	16	11	12	21	13	40

Circulation

Les infractions de circulation, en progression, concernent des véhicules de nature diverse (6 motos trial, 3 véhicules 4x4, 3 véhicules et un véhicule sur piste enneigée ainsi que des traces de moto neige).

Survols

Sur les 12 procédures de survol, 4 procédures ont été rédigées à l'encontre d'hélicoptères, dix de planeurs et trois d'aéronefs. Les infractions observées sont très nombreuses par rapport aux infractions constatées, en raison de la difficulté de relever les immatriculations ou de disposer d'éléments objectifs permettant d'apprécier l'altitude.

Un rappel de la réglementation du survol par les planeurs (arrêté du directeur) a été fait auprès de la Fédération Française de Vol à Voile qui s'est engagée à diffuser l'information auprès de tous ses membres.

Timbres-amendes

Nature	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Chiens	17	10	9	17	9	10
Camping	5	10	8	11	9	11
Circulation	3	8	4	8	6	18
Ski	3	3	6			
Cueillette	1	2	13	15	6	
Trouble de la faune			2			
Divers (feu)				1	1	
Total	29	33	42	52	31	39

Application de la réglementation sur les secteurs

Sur le secteur de Bourg-St-Maurice, 82 infractions ont été constatées en 2002.

Il faut noter que :

- 45 % concernent la zone centrale,
- 46.5 % des infractions se concentrent entre le 1^{er} juin et le 30 septembre (28% pour juillet-août),
- 48 % des infractions sont constatées les fins de semaine et les jours fériés malgré une présence plus réduite des agents,
- près de la moitié des infractions (43%) sont relevées sur la commune de Peisey-Nancroix.

L'explosion du nombre d'infractions liées à la loi 4x4 est préoccupante (46 % des infractions observées au lieu de 26 % l'an passé). Elle correspond à une pratique forte des trialistes. viennent ensuite les survols de zones protégées (ZC et RN) totalisant 17 % des infractions (hélicoptères avions, planeurs et parapentes confondus).

Les infractions à l'arrêté du directeur proviennent du stationnement de véhicules des gardiens des refuges du Mont Pourri et du Palet, contrairement à l'engagement de ces derniers à garer leurs véhicules hors de la zone centrale. Elles ont fait l'objet d'avertissements.

Les infractions liées à la fréquentation touristique de la zone centrale sont inférieures à 25 % de nos observations. Ceci atteste d'un comportement assez respectueux de la nature par cette catégorie d'utilisateurs.

Une infraction particulièrement grave a fait l'objet d'un procès verbal : la création d'une piste agricole en zone centrale, à Sainte Foy Tarentaise, sans autorisation.

Sur le secteur de Pralognan-la-Vanoise

Sur 218 infractions observées, 11 ont fait l'objet d'un procès verbal (5.04 %), 19 d'un timbre amende (8.71%), 104 d'une remontrance verbale (47.7 %), les autres étaient observées sans possibilité d'intervention.

Leur classement selon le lieu fait apparaître que 57.33 % de ces infractions étaient observées dans la Réserve Naturelle du Plan de Tueda, en particulier des pénétrations de chiens (sans laisse ou hors zone autorisée). On note également que 33.04 % des infractions ont été constatées en zone centrale et 9.63 % en zone périphérique.

Sur le secteur de Val d'Isère, 288 infractions ont été constatées en 2002 :

- 84,5 % de ces infractions sont observées entre le 1^{er} juin et 30 septembre. Les seuls mois de Juillet et Août totalisent 74 %. Ces résultats sont proches de ceux obtenus les années précédentes. Ils confirment la forte fréquentation touristique estivale.

La Réserve Naturelle de la Grande Sassièrre totalise à elle seule près de la moitié des infractions relevées sur le secteur (49 %). Ceci est dû en partie à la présence quasi-journalière des deux gardes animatrices sur les deux réserves de la Grande Sassièrre et de Bailletaz.

En zone périphérique, les infractions en matière de loi 4x4, sont en perpétuelle augmentation : 12 relevées en 1999, 18 en 2000, 31 en 2001 et 50 cette année (à relativiser car 13 au parking du Manchet).

Sur le secteur de Termignon, les agents ont constaté 88 infractions.

1/5^{ème} a fait l'objet d'un Timbre-amende ou d'un Procès-verbal, une moitié des infractions observées a fait l'objet d'une intervention « pédagogique ».

Au sujet des 15 timbres amendes de l'année, la grosse majorité (88 %) concerne les infractions liées à la circulation et le stationnement sur la route d'Entre-deux-Eaux. Les 2 autres TA sont un « chien » et un « camping ».

32 % des infractions ont été relevées sur la commune de Termignon et 90 % en zone centrale du Parc. Il faut noter que 65 % des relevés ont eu lieu en juillet et août.

Sur le secteur de Modane, il convient de noter une infraction à la réglementation nationale sur les espèces protégées : la création d'une piste forestière ayant

conduit à la destruction d'un grand nombre de pieds d'une espèce protégée, sur la commune d'Aussois, a fait l'objet d'un rapport au Procureur de la République.

Sur le secteur de Bonneval-sur-Arc, la réalisation d'une piste en zone centrale, sans autorisation, par un propriétaire privé sur la commune de Bessans, a fait l'objet d'une constitution de partie civile par le Parc. Cette action a été arrêtée suite au décès du propriétaire.

1.2.2 Les questions particulières

Utilisation de la dénomination « Parc national de la Vanoise »

La quasi-totalité des offices de tourisme et syndicats d'initiative utilisent la dénomination « Parc national de la Vanoise ». Ouvrant dans le cadre d'un partenariat régulier avec le Parc, ils ne demandent pas d'autorisation à chaque réédition, mais adressent systématiquement leurs publications au Parc.

Cueillette

Il faut noter les cueillettes de génepy, en infraction à la réglementation du Parc ou des Réserves, alors que cette fleur peut être ramassée librement dans le département de la Savoie.

1.2.3 La gestion des milieux et des espèces

1.2.3.1 Gestion de "milieux remarquables"

Dans le cadre du programme « Milieux remarquables », le partenariat avec le Conservatoire du Patrimoine naturel de la Savoie (CPNS) a concerné trois sites en 2002.

Sur le Site de l'Esseillon (communes d'Aussois et d'Avrieux), une étude foncière a été lancée sur des secteurs de pelouses sèches appartenant à des propriétaires privés, en vue d'évaluer la faisabilité d'une contractualisation de gestion complémentaire à celle concernant les propriétés communales.

Sur le site des Arcannes (commune de Termignon), à la suite de la convention d'usage passée entre la commune et le CPNS, un diagnostic et des propositions ont été élaborés pour assurer la préservation de la pelouse à *Herminium monorchis* et de la zone humide.

Sur le site du « Plan de l'eau » (commune de Saint martin de Belleville), un plan de gestion prévoyant la restauration des marais et tourbières présents sur le site est en cours d'élaboration. La gestion conservatoire de cette zone humide s'inscrit dans le cadre des mesures compensatoires prévues à l'occasion de la création du plan d'eau des Menuires.

1.2.3.2 Gestion de la flore

La gestion de la station de Chardon bleu de Pralognan a été poursuivie, dans le cadre d'un contrat passé avec un agriculteur pour la fauche de la parcelle. Il en a été de même à Termignon où la population est soustraite au pâturage, grâce à l'installation d'une clôture électrique au printemps.

1.2.3.3 Gestion de la faune

Inventaire des câbles dangereux pour les rapaces et les galliformes :

En 2002 le recensement des câbles de remontées mécaniques (cordelines de téléskis dans 87% des cas) et des lignes électriques dangereux vis-à-vis des rapaces et des galliformes a été poursuivi dans les communes de la zone périphérique du Parc. Ce travail, effectué par Sandrine BERTHILLOT (CDD de 8 mois) en partenariat avec l'Observatoire des Galliformes de Montagne, a conduit à la visualisation, depuis le début du programme, d'une vingtaine de remontées mécaniques parmi les 40 répertoriées comme dangereuses dans l'espace-Parc. Par ailleurs, un important travail a été effectué en 2002, afin de mettre au point un système permettant de visualiser également les câbles porteurs de télésièges (certains étant dangereux dans 12 % des cas) et pour assurer la pérennité de la couleur rouge des flotteurs vis-à-vis de U.V.

Concernant les infrastructures électriques, du fait de la reproduction des deux couples de gypaètes barbus en Vanoise, les équipements potentiellement dangereux situés dans le périmètre proche des aires de ces rapaces ont été considérés comme prioritaires à traiter. Ainsi, sur la commune de Termignon, 2 km de la ligne 20 KVA, reliant le pont du Villard à Entre deux Eaux ont été munis d'un système de visualisation : serpentins blancs et rouges, en partenariat avec EDF-EGS Savoie. De plus, un poteau électrique situé à Entre deux Eaux où des cas d'électrocution d'oiseaux ont été constatés a été équipé de tiges dissuasives. Par ailleurs, l'enfouissement ou la suppression de cette ligne, la seule qui traverse la zone centrale du Parc, a commencé à être envisagée avec la commune de Termignon.

De même, sur la commune de Tignes, deux poteaux électriques où des cas d'électrocution de Grand Duc d'Europe ont été constatés ont également fait l'objet de pose de tiges dissuasives : l'un au Villaret du Nial, l'autre au Saut.

Bouquetins et agriculture

Deux stagiaires ont été recrutés en 2002 afin de protéger temporairement, par une mise en défens, des parcelles agricoles des communes de Villarodin-Bourget et d'Aussois, susceptibles d'être abruties par les bouquetins lors de la repousse de l'herbe. Par ailleurs, des moyens de protection ont également été octroyés, par le Parc, à 2 agriculteurs de Champagny-en-Vanoise dans cette même optique.

Marmottes et agriculture

Afin de prendre en compte la demande des agriculteurs concernés par les dégâts occasionnés par les marmottes aux prairies de fauche en zone centrale, des captures ont été réalisées par les agents de terrain, avec l'aide de stagiaires, sur les communes de Termignon et de Bonneval-sur-Arc.

L'efficacité des pièges utilisés (à lacets) a été moins bonne que celle des pièges précédents, qui ne répondent pas aux règles actuelles, puisqu'une trentaine d'animaux seulement a été capturée.

Réintroduction de bouquetins des Alpes

Afin de compléter et d'achever l'opération de réintroduction de bouquetins des Alpes dans la partie ouest du Parc naturel régional du Vercors, débutée en 2000, 14 femelles et 9 mâles ont été capturés sur les secteurs de Champagny-en-Vanoise et Modane entre le 16 et le 25 avril 2002. Trois femelles sont décédées sur le site de leur capture. Les autres individus ont été relâchés dans le cirque de Bournillon (Gorges de la Bourne, commune de Chatelus). Deux mâles ont rapidement disparu, l'un suite à un dérochage (cause inconnue) et l'autre suite à un tir de chasse (cause invoquée : erreur d'appréciation de l'espèce). Ces cas, ajoutés aux 6 autres cas de mortalité constatés parmi les 30 individus relâchés sur place, au cours des 2 opérations de réintroduction, laissent présager des difficultés quant au démarrage démographique de ce nouveau noyau de population.

1.2.4 L'agriculture et la gestion du Parc

Voir paragraphe 3.2.1. L'agriculture

1.2.5 Les aménagements

Le Parc a été amené à émettre des avis, dans le cadre de l'instruction de dossiers d'aménagement par les services de l'Etat, sur les projets suivants :

- Travaux de restructuration du domaine skiable de Val d'Isère dans le périmètre de l'arrêté de protection de biotope créé après déclassement de la réserve naturelle du vallon de l'Iseran ;
- Unités touristiques nouvelles : Club Méditerranée à Peisey-Nancroix, extension et restructuration du domaine skiable de La Plagne à Champagny et Bellentre, urbanisation à Lanslevillard.

En zone centrale, les conditions d'utilisation d'engins de transport sur neige et le renforcement des passerelles pour le ravitaillement hivernal du refuge du Roc de la Pêche à Pralognan ont été clarifiées avec le propriétaire et l'exploitant de cet établissement. Les restes des téléskis installés au début des années 1970 sur le Glacier de Chavière suite à « l'affaire de la Vanoise » ont été démontés et évacués à l'initiative de la SETAM, exploitant des remontées mécaniques de Val Thorens, avec l'autorisation du Parc. C'est une démarche exemplaire qu'il convient de souligner.

L'arrivée en octobre 2002 d'une chargée de mission aménagement-développement au sein du pôle découverte-accueil (rebaptisé à cette occasion « pôle découverte-aménagement ») a permis de rationaliser le traitement de ces dossiers en lien avec le pôle patrimoine et les secteurs (note de procédure interne d'instruction établie). Les dossiers antérieurs ont donné lieu à l'élaboration d'une base de données et les nouveaux dossiers y sont intégrés, ce qui facilitera par la suite la reconstitution de l'historique des aménagements et des positions prises par le Parc sur ceux-ci, notamment en matière de domaines skiables en zone périphérique.

1.2.6 Les Réserves naturelles

Le Parc national de la Vanoise est gestionnaire de quatre Réserves naturelles, dont deux créées antérieurement à la loi de 1976.

1.2.6.1 Réserve naturelle de la Bailletaz

La réserve naturelle de la Bailletaz est l'une des plus riches au sein du réseau des réserves naturelles, sur le plan floristique.

Le recours au Conseil d'Etat visant à l'annulation du décret de création de la réserve, déposé par la commune de Val d'Isère et une association d'opposants a été rejeté le 18 décembre 2002.

Il en est de même pour le recours devant le Tribunal administratif de Grenoble déposé, par les communes de Val d'Isère et Bonneval-sur-Arc et par une association d'opposants, à l'encontre de l'arrêté de protection de biotope mis en place sur une partie de l'ancienne réserve de l'Iseran, en compensation du déclassement de celle-ci. Ce recours a fait l'objet d'un rejet par jugement du 09/04/2003.

L'élaboration du plan de gestion de la réserve a été engagée en 2002, ainsi que la constitution du comité consultatif.

Le balisage et la signalétique ont été terminés en 2002.

Un agent temporaire a été recruté durant l'été 2002.

1.2.6.2 Réserve naturelle de Tignes-Champagny (Sache-Grande Motte)

Ont été conduites les premières discussions sur des aménagements touristiques complémentaires prévus en zone centrale et dans la Réserve Naturelle.

1.2.6.3 Réserve naturelle de Plan de Tuéda

Le Comité Consultatif de la Réserve s'est réuni le 25 mai 2002. Le point principal de l'ordre du jour concernait les travaux de reprofilage de la piste de l'Ours. Ceux ci ont été autorisés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable après examen en commission des sites et en Conseil National de Protection de la Nature, compte tenu des aspects à la sécurité des skieurs. L'autorisation a été assortie de l'obligation, par le maître d'ouvrage, de passer une convention avec le Parc National de la Vanoise, gestionnaire, pour la mise en œuvre de certaines mesures en faveur de l'environnement.

Le suivi scientifique de la Réserve a été poursuivi.

En matière de réglementation, en plus des infractions liées aux chiens en liberté, aux véhicules non autorisés, aux survols à basse altitude et au ski hors itinéraires autorisés, qui constituent la plupart des infractions, il convient de noter les procès-verbaux dressés pour infraction au plan de chasse et pour travaux non autorisés sur le Refuge du Saut.

La rédaction du second plan de gestion a été engagée.

Un agent temporaire a été recruté durant l'été 2002.

Durant l'hiver 2002-2003 l'accueil à la maison de la réserve n'a pas été assuré, l'hôtesse n'ayant pu être recrutée pour des raisons budgétaires.

1.2.6.4 Réserve naturelle de la Grande Sassièr

Elle reste l'un des points très fréquentés du massif et constitue toujours un lieu privilégié pour les animations du Parc National de la Vanoise en Haute Tarentaise. Elle continue à être un lieu privilégié pour le suivi des migrations des bouquetins, en collaboration avec le PNGP dans le cadre du programme Interreg IIIA, et pour le suivi du programme "marmottes" mis en œuvre par le laboratoire de biologie des populations d'altitude de l'Université de Lyon.

La réserve naturelle de la Grande Sassièr est, sur le plan de la flore, la plus riche du réseau des réserves naturelles de France.

Le plan de gestion de la réserve a été étudié et sera soumis au comité consultatif dont la constitution a été engagée, dans le courant de l'année 2003.

Un agent temporaire a été recruté durant l'été 2002.

* * *

II - ACCUEILLIR

L'accueil fait partie intégrante des missions d'un Parc national.

La protection de la nature, l'adoption de comportements respectueux de l'environnement, nécessitent que les divers publics en connaissent la sensibilité et les enjeux. Il convient donc pour cela de les accueillir.

Les agents de terrain ont consacré, en 2002, 12% de leur temps aux missions suivantes :

- organisation d'animations de terrain
- rencontres projection
- séjours scolaires
- permanence d'information auprès de tous les publics
- présence en refuges
- groupes de travail
- accueil de personnalités

2.1 Gérer la fréquentation

2.1.1 La fréquentation du Parc

L'enquête de fréquentation réalisée en 2001 a été présentée :

- . à l'ensemble du personnel réuni au siège le 11 janvier 2002 et
- . lors de la présentation de l'étude similaire réalisée sur les réserves naturelles de Haute-Savoie par ASTERS (26 mars 2002).

Le rapport complet de l'étude a été publié et diffusé, notamment sous forme de fichier téléchargeable sur le site Internet du Parc, ce qui favorise une bonne diffusion et un accès facile pour l'utilisateur.

Le Parc a mis les données brutes à disposition du Parc national des Ecrins pour la réalisation de leur exploitation groupée à l'échelle des espaces protégés des Alpes françaises (Ecrins, Vanoise, Mercantour, Asters), confiée au cabinet ISL et co-financée par l'Etat et les deux Régions.

Le Parc a facilité la transposition de la méthode d'enquête sur une application particulière au site du Monal (zone périphérique), sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Ste-Foy Tarentaise, lors de l'été 2001 et en préalable à la définition d'aménagement et de services adaptés à la fréquentation -parfois considérable- de ce site remarquable.

Les données sur la fréquentation de la zone centrale n'ont pu être actualisées, du fait de la mise en place d'un dispositif de comptage automatique plus léger (faute de disponibilité du responsable de pôle concerné). L'évolution de la fréquentation des refuges et des "point-info Vanoise" ne suit pas nécessairement celle des sites, ce qui justifie de disposer d'indicateurs au niveau des principaux accès routiers et sentiers.

2.1.2 Les infrastructures d'accueil et d'information

2.1.2.1 Les points d'information

Le réseau des 16 "point-info Vanoise" implantés dans les offices de tourisme en partenariat avec ceux-ci, et dont les hôtesses sont remarquablement stables (un seul remplacement pour une saison en 2002), a bien fonctionné, malgré des

difficultés d'organisation en avant-saison, liées à la mise en place de l'ARTT. Les hôtesses ont continué à comptabiliser les sollicitations mais l'exploitation de ces données n'a pu être réalisée à ce jour.

Une expérience positive a été menée à Val d'Isère et Tignes où une troisième hôtesse a été recrutée sur une durée plus courte pour assurer la présence continue sans interruption le samedi, ce qui semble avoir satisfait à la fois le public, les hôtesses concernées et les offices.

Comme chaque année, les hôtesses ont été regroupées en début de contrat au refuge de L'Orgère, pour deux jours de formation et d'échanges très riches, avec un excellent accueil des gardiennes de L'Orgère et des gardiens de L'Aiguille Doran, refuge privé associé au déroulement de ces journées (en cohérence avec l'évolution du positionnement du Parc à l'égard des refuges dans leur ensemble).

Les difficultés rencontrées avec l'Office de tourisme de Bourg-St-Maurice/Les Arcs ont pu être discutées à l'automne de façon constructive et un accord a pu être trouvé, se traduisant notamment par la délocalisation de l'hôtesse d'Arc 1800 vers un site plus favorable au sein de la station.

2.1.2.2 Les centres d'accueil

La Maison de la Vanoise à Termignon a réalisé une deuxième année de fonctionnement positive, avec une mission clairement définie pour l'animatrice culturelle en lien avec le personnel permanent de l'office de tourisme, la formalisation du projet d'équipement de la salle pédagogique et la mise en place d'animations scolaires et groupes. La bonne perception de la réalisation par la population locale se confirme, avec notamment un bon succès des expositions temporaires qui se relaient au rez-de-chaussée. En revanche, l'exposition permanente a continué à poser des problèmes techniques, et seule la présence d'un personnel spécifiquement dédié à son suivi et à sa valorisation a permis de les gérer au mieux.

Le projet de Maison de la Vanoise à Pralognan n'a pas connu d'avancée significative, par manque de disponibilité. Cela reste un objectif prioritaire du Parc pour 2003.

La commune de Champagny s'est engagée, avec la participation du Parc, dans l'étude d'une requalification du presbytère du Bois, tout proche du refuge-porte, et d'une scénographie sur le thème des glaciers qui y trouverait place. Ce projet permettra en outre de compenser les carences actuelles du refuge-porte en matière de locaux d'information et d'animation.

Des contacts ont également été pris avec la commune de Villarodin-Bourget qui envisage la création d'une maison de la nature et de la forêt associée à un nouveau pôle d'hébergement et d'activités touristiques, dans le cadre des mesures compensatoires du projet de TGV Lyon-Turin.

Le Parc a subventionné la création par la commune d'Aussois d'un musée axé sur la vie et l'histoire locales dans leurs différentes phases (vie rurale traditionnelle, événements militaires, création des barrages, de la station de ski et mise en place du Parc).

Des contacts préliminaires ont également été pris en vue de la mise en place d'un point-info sur l'autoroute de Maurienne, sur laquelle on ne trouve aujourd'hui aucune information sur le Parc, en dehors de deux panneaux d'animation qui n'en sont qu'une évocation.

Le projet de Maison des Parcs à Chambéry a fait l'objet d'un réel redémarrage avec la préparation, fin décembre 2002, d'un protocole d'intention entre la Ville et les trois parcs, suivie d'une étude technique confiée en 2003 à un prestataire spécialisé et à laquelle les équipes techniques des trois parcs participent.

2.1.2.3 Refuges et refuges-portes

La fréquentation des refuges de Vanoise en 2002 s'avère contrastée d'un refuge à l'autre (certaines progressions spectaculaires s'expliquant par le retour à des conditions normales d'exploitation après réalisation de travaux, comme à l'Orgère ou Plan du Lac). Globalement, avec 22 756 nuitées, les refuges du Parc voient leur fréquentation augmenter de 5 % par rapport à 2001, avec un chiffre comparable à la moyenne sur 4 ans, ce qui est plus significatif. Celle des refuges du CAF (18 561 nuitées) est au contraire en baisse de 5 % et en-dessous de la moyenne sur 4 ans.

L'explication la plus plausible pourrait être liée à une météo capricieuse qui pénalise plus fortement les refuges positionnés comme départ de courses d'alpinisme (ce qui est plus fréquent dans les refuges du CAF) que ceux qui sont avant tout des étapes sur des randonnées itinérantes (vocation dominante des refuges du Parc).

La fréquentation des refuges privés est toujours aussi difficile à cerner ; il faudra à l'avenir pouvoir démontrer aux opérateurs l'intérêt d'un observatoire fiable de la fréquentation pour leur propre usage, ce qui n'est pas aisé. Par ailleurs, sur l'ensemble des refuges, on ne dispose d'aucune donnée précise sur la fréquentation en journée ni sur la contribution de ce type de fréquentation à leur économie.

L'audit financier des contrats d'affermage lancé fin 2001 a été réalisé en 2002 et a abouti à des propositions de rééquilibrage des redevances fixes et variables eu égard aux écarts constatés dans le quotient redevances/chiffre d'affaires, avec prise en compte des particularités de la saison de printemps.

Les surveillants de refuges ont, dans le même ordre d'idées, été invités à réfléchir à l'éventualité de contrats d'affermage adaptés à leur situation particulière (faible fréquentation, locaux non adaptés à la préparation de repas en restauration collective).

Des contacts ont été pris avec la DATAR, le SEATM, le CAF et la Société des Touristes du Dauphiné pour mettre en place une cellule d'appui technique régionale ou interrégionale permettant de mutualiser les réponses techniques aux problèmes d'aménagement et de gestion des refuges. Ce projet n'a pas trouvé de suite concrète en 2002 mais reste d'actualité. De même, des contacts ont été pris avec le Conseil général de la Haute-Savoie qui animait une réflexion sur la mise en place de chartes et labels de gestion environnementale des refuges (eau, déchets, énergie, approvisionnement, accueil) et ont abouti provisoirement à l'inscription d'une action de ce type dans le nouveau programme d'aménagement du Parc.

Concernant l'accueil de groupes de mineurs encadrés dans les refuges, le Parc a mis en œuvre les dispositions arrêtées par les services départementaux de l'Etat chaque fois qu'il a été contacté par des organisateurs de sorties. Ces dispositions ont permis de sauver l'essentiel, à savoir la possibilité pour des groupes résidant ou séjournant en vallée de passer au moins une nuitée en refuge, même si le nombre de refuges concernés reste limité eu égard aux contraintes techniques imposées.

Au plan local, le projet d'exposition au refuge de l'Orgère a été mené en 2002 et la réalisation sera en place en juin 2003, marquant une étape significative dans la traduction concrète de la mission de sensibilisation particulière et privilégiée dévolue aux refuges-portes. Une visite du refuge d'Entre Deux Eaux (privé) a permis d'envisager une amélioration technique et paysagère des annexes en vue d'une insertion plus satisfaisante dans le site.

2.1.2.4 Sites d'accès routier au Parc

L'arrivée de la chargée de mission « aménagement - développement » fin 2002 a permis de lancer un certain nombre d'opérations prioritaires, qui ont été définies à l'occasion de l'élaboration du nouveau Programme d'aménagement.

En 2002, l'effort a porté sur le site du Monolithe de Sardières, où le Parc a participé à un groupe de travail aboutissant à un pré-programme chiffré de travaux, la répartition de la maîtrise d'ouvrage et les recherches de financement restant à faire en 2003. Ce groupe associant la Communauté de communes de Haute-Maurienne Vanoise, l'ONF, les communes concernées et le Parc a bien travaillé mais il reste à obtenir l'adhésion des élus locaux au projet et à son financement.

Concernant le site de Rosuel, les contacts pris en fin d'année avec la commune de Peisey-Nancroix ont abouti à l'identification claire des besoins en matière d'étude de définition et de travaux portant sur le parking, les sentiers et le refuge-porte. L'étude précise sera conduite en 2003, en partenariat Parc-Commune.

Le déneigement printanier de la route départementale entre Termignon et Bellecombe a fait l'objet d'une discussion et d'un accord entre le Conseil général, le Parc et la Commune, aboutissant en 2003 à la signature d'une convention répartissant les financements.

Les contacts pris avec la commune de Val d'Isère en vue de reculer le parking du Manchet pour une meilleure gestion du site n'ont pas abouti favorablement.

2.1.2.5 Les sentiers

2.1.2.5.1 Entretien du Réseau de sentiers

Les dépenses engagées pour l'ensemble de l'entretien du réseau de sentier s'élèvent à environ 135 000 € se décomposant ainsi :

Secteur de Pralognan-la-Vanoise :

Dépenses d'investissement : 29 827,34 €

Principaux travaux : sentiers d'Ariande à Rosoire, Col du Fruit, Chanrouge, Col Rouge, Gd Plan Séry – Col du Palet, Pogrin – La Louza,

Réserve naturelle du Plan de Tuéda : 5 892,51 €

Secteur de Bourg-Saint-Maurice :

2 ouvriers x 4 mois (salaires + indemnités) : 16 573 €

Principaux travaux :

- sentiers du Plan de la Plagne, de la Sachette, de Plan Séry, de Turia, de la Martin
- signalétique, passerelle des Balmettes, balisage des limites de la zone centrale
- travaux sur les refuges de la Martin et de Turia

Convention d'entretien de sentiers avec la commune de Villaroger : 3 435 €

Secteur de Val d'Isère :

Dépenses d'investissement : 22 552,28 €

Principaux travaux : sentier refuge du Prariond – Col de la Lose

2 ouvriers x 2 mois : 4 959,82 €

Réserve naturelle de la Grande Sassièrè : 9 446,39 €

Secteur de Bonneval :

Dépenses d'investissement : 14 435,46 €

Principaux travaux : sentiers du Carro, Pont de la Neige –maison cantonnière, Pont de l'Oulietta – Rochers des Lisières, de la Cara, des Roches –Col de l'Iseran + passerelle sur les sources de l'Arc et Roches aval.

Secteur de Termignon :

Dépenses d'investissement : 16 564,60 ₣

Principaux travaux : sentiers GR5 aval du refuge de l'Arpont, la Femma en aval du refuge, plateau de la Gasta et torrent de la Leisse.

Secteur de Modane :

Dépenses d'investissement : 6 672,26 ₣

Principaux travaux : expertise Col de la Masse, sentier GR5 la Turra, lac du Génepy, col d'Aussois.

Les dépenses engagées concernant la signalétique directionnelle des sentiers du Parc portent essentiellement sur le remplacement des panneaux dégradés durant l'année, les poteaux "bois" qui servent de support ainsi que les fourreaux métalliques de réservations pour les points de signalétique amovible. Elles s'élèvent à 1 465,92 ₣.

De plus, la création de la Réserve naturelle de la Baillettaz sur la Commune de Val d'Isère a nécessité la création de signalétique d'entrée dans l'espace protégé : 4 321,15 ₣.

En terme de perspective :

- L'éboulement en juillet, d'une partie du Rateau d'Aussois au niveau du Col de la Masse, a nécessité une expertise du service RTM. Les conclusions étant que ce n'était qu'un évènement "normal" par rapport au site et à sa géologie, le Parc laissera le tracé à son emplacement et réalisera des travaux en 2003, une fois le terrain à nouveau "stabilisé" (écoulement des eaux de surface).
- L'essai réalisé par les secteurs de Bourg St Maurice (2001 et 2002) et Val d'Isère (2002), d'employer des ouvriers pour l'entretien courant et pour les petits travaux sur les sentiers, devrait être étendu à l'ensemble des secteurs du Parc. Cette pratique vise à réduire le coût de la main d'œuvre nécessaire pour réaliser le maintien du réseau de découverte pédestre du Parc et à permettre une réponse rapide et souple à des dégradations imprévisibles en fonction des conditions climatiques.

2.1.2.5.2 Fonctionnement du réseau de sentiers

L'année 2003 devrait voir le conventionnement avec les collectivités territoriales de la zone périphérique, pour l'entretien et le balisage de certaines portions de sentiers donnant accès à la zone centrale.

De plus, des contacts ont été établis avec la Grande Traversée des Alpes pour la mise en place de la Via Alpina (tracé rouge) ; une convention devrait aboutir en 2003 afin de permettre l'installation de pictogramme sur le tracé compris en zone centrale, de Tignes à Termignon.

Le S.I.G du Parc devrait intégrer l'ensemble du schéma directeur des sentiers du Parc ainsi que l'ensemble des points équipés de signalétique en 2003. Ce travail nécessitera un relevé au GPS des tracés et des implantations de signalisation, travail qui pourra être délégué à un intervenant extérieur. Cette opération vise d'une part à l'exploitation statistique pour la prévision des dépenses liées aux travaux sur les sentiers, d'autre part à assurer une mise à jour permanente des données de la signalétique par les gardes-moniteurs et une plus grande facilité des renouvellements de celle-ci.

2.1.3 L'information sur site

2.1.3.1 Les points d'informations sur site (parkings)

Cette année a été consacrée au repérage fin des différents sites, à la recherche des emplacements les plus efficaces *in situ*, à la recherche des différents propriétaires, ainsi qu'à l'organisation en 3 marchés publics séparés de la réalisation de cette opération.

L'année 2003 devrait voir se réaliser les premiers chantiers.

2.1.3.2. L'équipement d'interprétation

La brochure d'interprétation du sentier glaciologique de Gébroulaz et les poteaux bois matérialisant les différentes stations d'interprétation ont été réalisés durant cette année.

Les points de vente de cette plaquette seront définis pour la saison estivale 2003. Les poteaux et le panneau de départ ont été installés durant l'été 2002.

Le Parc a subventionné l'installation d'un sentier d'interprétation sur la Commune de Bellentre à Montchavin les Coches, et en a réceptionné les travaux à l'automne, travaux réalisés pour le compte de la mairie par l'Office National des Forêts. Les 2 thèmes principaux de cet aménagement sont le passé minier du site et la gestion forestière.

En partenariat avec la Commune de Val d'Isère, il a été décidé de refondre le sentier d'interprétation du Fornet ; un repérage des structures existantes et des possibilités de mutations devraient faire apparaître à la saison estivale 2003 une nouvelle version de ce sentier d'interprétation. Le Parc assurera un suivi technique de la création du sentier, qui sera confiée par la commune à une agence de communication spécialisée.

2.2 Faire comprendre la nature et ses équilibres

Les Parcs nationaux de France lient étroitement accueil et sensibilisation à la protection de l'environnement. L'idée que la nature est un patrimoine commun à partager et à transmettre aux générations futures imprègne l'activité de ces espaces naturels protégés, et les différencie d'autres formes de promotion du tourisme.

L'élaboration d'un schéma d'interprétation de l'espace-Parc a été entreprise afin de révéler les richesses patrimoniales propres à chaque partie de ce territoire, de définir les modes d'interprétation les plus appropriés selon les sites et les thèmes, et d'assurer la nécessaire cohérence entre les actions déjà réalisées, leur mise à jour et la conception de nouveaux vecteurs locaux ou globaux de compréhension et d'appropriation. La consultation de cabinets spécialisés est intervenue en 2002 ; le choix du prestataire et le lancement de l'étude interviendront en 2003.

2.2.1 Les animations

Le Parc national de la Vanoise proposait 181 animations sur l'ensemble de ses 6 secteurs durant l'été 2002. Ces animations se regroupaient sous 4 formes principales :

- Des "sorties-métier" avec un garde-moniteur, afin de permettre au public de découvrir ses différentes missions sur le terrain ;
- Des sorties avec un accompagnateur en moyenne montagne qui apporte un "plus" aux visiteurs durant la randonnée par sa connaissance et son décryptage du milieu. Le but étant de sensibiliser à la préservation de l'environnement par sa compréhension.

- Des soirées-rencontre autour d'un film ou d'un diaporama ; elles ont le même but que les sorties métiers, mais sont élargies à l'ensemble des missions du Parc à travers un jeu de questions-réponses.
- Les contacts sentiers dans les secteurs de Modane , Bourg Saint-Maurice et Val d'Isère. Cette animation consiste à créer une situation de communication entre les visiteurs et les gardes-moniteurs à travers une rencontre "spontanée" intervenant le long des sentiers du Parc.

De plus, dans les cinq refuges-portes du Parc, des accompagnateurs en montagne proposaient pour le compte du Parc, différentes animations visant à sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

Par ailleurs, un nouveau type d'animation a vu le jour : les soirées "causerie" avec Donat SILVIN au refuge-porte de Rosuel. Le Parc proposait pour la première année, une animation axée sur la connaissance et l'évolution de la vie des hommes sur la vallée de Peisey-Nancroix, à travers la narration bien vivante de Donat (88 ans), véritable mémoire du site. L'évolution des stations de ski, les avalanches, l'agriculture, le "patois" de Peisey, l'histoire locale, tout est passé au crible, le soir après le repas.

2.2.1.1 Bilan du programme d'animation

Les chiffres de la fréquentation des animations estivales 2002 sont les suivants :

<i>Type d'animation</i>	Nombre de participants	Nombre d'animations	Moyenne par animation
Soirées rencontres	4927	85	60
Sorties-Métiers	334	36	9,3
Randonnées avec accompagnateur en montagne	553	48	11,5
Contacts - sentiers	594 + 1377 non programmés	22	27
Animations des refuges-portes	2303		*
Soirées causerie à Rosuel	160	4	40
Rencontres avec groupes encadrés AMM	212		
Totaux	10300		

(*) le nombre n'est pas mentionné car les animations des refuges-portes (en soirée en après-midi, en intérieur ou en extérieur sont trop différentes pour être révélatrices

Nouveauté par rapport à l'année 2001, les tarifs du Parc prennent en compte une réduction pour les visiteurs qui présentent une carte d'hôte de l'espace-Parc (ce dispositif existe dans la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise et la station de Peisey-Vallandry).

2.2.1.2 Relations avec les accompagnateurs en montagne

Dans le cadre de son programme d'animation estivale et d'intervention auprès des classes, le Parc fait appel à certains accompagnateurs en montagne. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle avec le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (section Savoie) et les Compagnies des Guides de la Vanoise et Savoie-Maurienne, convention qui fixe les

rémunérations de chaque type d'intervention et les conditions de travail des accompagnateurs et guides pour le compte du Parc.

Entre autres conditions il faut que l'accompagnateur ou le guide, ait assisté aux journées d'information organisées par le Parc préalablement à la participation aux animations estivales du Parc. Ces journées ont pour but de faire part de l'éthique et des valeurs du Parc, afin que les participants puissent se les approprier et les restituer au public lors des animations.

Ces journées se sont déroulées au refuge-porte de Rosuel les 28 et 29 mai, et ont permis de sensibiliser 18 accompagnateurs au total.

En terme de perspective, le Parc souhaite aller vers un système de labellisation des accompagnateurs et non plus de prestation de service. Ce système devrait être mis en place à titre expérimental en 2003, via la signature de conventions individuelles résultant d'une convention cadre signée avec le SNAM et les deux Compagnies de Guides présentes en Vanoise.

2.2.1.3 Bilan des animations dans les refuges-portes

Le Parc national de la Vanoise dispose de 5 refuges dénommés refuges – portes car situés en limite de la zone centrale.

Ces refuges sont les suivants :

- Refuge–porte de Rosuel à Peisey – Nancroix
- Refuge–porte du Bois à Champagny en Vanoise
- Refuge–porte de l'Orgère à Villarodin-Bourget
- Refuge–porte de Plan du Lac à Termignon
- Refuge–porte de Fort Marie-Christine à Aussois (propriété communale).

Durant la période estivale, des accompagnateurs en montagne y assurent pour le compte du Parc des animations qui peuvent prendre 2 formes :

- Une randonnée sur un sentier de découverte (le Bois, Rosuel et Fort Marie-Christine) ;
- Une animation en soirée autour du visionnage d'un film ou d'un diaporama (tous les refuges–portes sauf Rosuel), ou une soirée discussion avec utilisation de malles pédagogiques (l'Orgère et Plan du Lac)

Les visiteurs participant à ce type d'animation se répartissent ainsi :

Refuges-portes	1998	1999	2000	2001	2002
<i>Le Bois</i>	244	341	361	366	475
Rosuel	265	227	289	363	321
Plan du Lac	343	273	240	270	802
Fort Marie-Christine	870	585	ND	748	311
Orgère	441	330	426	442	394
Total	2163	1756	1316	2189	2303

2.2.2 Les actions pédagogiques et le rapport avec le milieu scolaire

Une des missions principales du Parc liées à la protection de son territoire est l'éducation ou la sensibilisation à l'environnement. Cette sensibilisation passe par différentes actions visant différents publics.

2.2.2.1 Les actions liées au milieu scolaire

Les différentes actions de sensibilisation des scolaires se traduisent par l'encadrement par des gardes-moniteurs ou des accompagnateurs en montagne des sorties sur le terrain ou encore l'utilisation ponctuelle de malles pédagogiques pour les classes transplantées (issues des départements voisins ou des communes de la Savoie n'appartenant pas à l'espace-Parc).

Pour les classes de la zone périphérique, il est assuré un accompagnement de certains projets pédagogiques tout au long de l'année.

De plus, les agents de terrain ont participé à des "forum des métiers" à St Michel de Maurienne et Moutiers, où les élèves de troisième ont pu découvrir la palette des missions du garde-moniteur. Le technicien chargé de l'animation pédagogique a aussi participé à un forum des métiers en Rhône-Alpes au sein du stand tenu par la DIREN, afin de représenter les espaces protégés.

Autre action, les agents du Parc ont participé à la formation initiale des élèves du Lycée de la Motte-Servolex préparant le diplôme d'état d'accompagnateur en moyenne montagne.

Il est à noter que la position unique du département de la Savoie dans l'accueil des scolaires en refuges de montagne, est un atout considérable même s'il engendre des contraintes techniques et réglementaires dans les bâtiments appartenant au Parc.

Une action particulière de partenariat entre une classe d'Aussois et le Parc devrait aboutir à la réalisation et à la duplication du jeu pédagogique et ludique réalisé par ces enfants avec l'aide des gardes-moniteurs du secteur. Ce jeu devrait à terme équiper les refuges du Parc, ainsi que la Maison de la Vanoise à Termignon et la Maison de la Vanoise à Pralognan.

2.2.2.2 Les actions liées au grand public

Différentes actions sont menées auprès du grand public durant l'année :

- Représentation par un stand à différentes fêtes de villages et foires locales,
- Intervention dans le milieu associatif,
- Prêt d'expositions itinérantes à différentes structures (centre d'hébergement de vacances, office de tourisme, etc).

2.2.2.3 Les outils pédagogiques

- Une exposition traite des liens existant entre les différents acteurs de la montagne et le Gypaète barbu ; 3 exemplaires sont disponibles au Parc pour une utilisation en extérieur aussi bien qu'en intérieur.
- La malle pédagogique , financée par des fonds du Programme LIFE « le Gypaète barbu dans les Alpes », équipe (en 5 exemplaires) le Parc. Elle est très utilisée par les gardes-moniteurs durant les animations scolaires avec les classes locales, mais aussi avec le grand public durant les animations des refuges-portes du Bois et Plan du Lac par les accompagnateurs en montagne.

Dans le but d'initier le grand public à la découverte du patrimoine naturel, culturel et paysager de l'espace-Parc, le projet de cartoguide lancé en 2001 a été finalisé en 2002 pour une édition en 2003 avec les partenaires d'édition suivants : Latitude-Cartagène pour la carte au 1 / 60 000 et les éditions Glénat pour le guide. Le chargé de mission embauché en contrat temporaire en 2001 a réuni une équipe d'auteurs spécialistes des thèmes abordés et assuré la coordination du projet. L'association des maires de l'espace-Parc s'est également impliquée, dans la gestion administrative du projet.

2.2.3. Les outils de communication

2.2.3.1 Publications de l'année

- Le classeur de découverte du patrimoine naturel de la Commune de Bessans, réalisé en partenariat avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie
- Le recueil des actes du colloque sur les Ongulés « Bouquetin et Chamois », colloque organisé conjointement par le Réseau Alpin des Espaces Protégés et le Parc national de la Vanoise, en juillet 2000, à Aussois, a été diffusé à la centaine de participants ainsi qu'à l'ensemble des personnes et structures qui s'intéressent à la gestion et à la conservation de ces espèces dans les Alpes.
- La brochure "Denys PRADELLE, architecte, un humaniste de l'aménagement en montagne" à l'occasion de l'anniversaire de la disparition d'un des pères-fondateurs du Parc national de la Vanoise
- Le livre "Urbanisme et Architecture contemporaine en pays de neige" en collaboration avec les éditions Libris, il s'agit de l'édition d'un ouvrage de Denys PRADELLE initialement prévu pour les jeux olympiques de 1992, qui à l'époque n'avait pu aboutir.
- Le document "L'Homme et la pente" en collaboration avec la Revue de Géographie Alpine : étude comparative des communes de La Salle en vallée d'Aoste et du Planay en Vanoise
- La publication "l'Estive", 16^{ème} édition (annuelle) accompagnée :
 - . du dépliant fiche-service "Programme des Animations été 2002"
 - . d'une affichette "le Parc national de la Vanoise vous propose" destinée à informer le public des animations proposées par le Parc dans les Vallées,
- Les dépliant "fiche-service" itinéraires édités ou réédités :
 - . gardiennage des refuges : printemps 2002
 - . outils de découverte : éditions, documents – 2002
 - . ski, raquette et nature
 - . le tour de la Vallaisonnay,
 - . le tour de Méan Martin et du Grand Roc Noir
 - . le tour des Glaciers de la Vanoise, versions anglaise et italienne
 - . le tour de la Grande Casse
 - . le tour de la Pointe de l'Echelle,
 - . présentation du Parc National de la Vanoise : versions française, anglaise, italienne, allemande
- La réédition du dépliant en couleur sur le Parc National de la Vanoise
- L'agenda 2003 des parcs nationaux de France,

2.2.3.2 L'audiovisuel

La politique du Parc s'appuie sur un investissement audiovisuel permanent afin de maintenir le niveau de qualité du matériel. Chaque secteur est équipé de matériel de projection : un ou plusieurs projecteurs de diapositives et un projecteur de films.

2.2.3.3 Les expositions permanentes et itinérantes

Seize expositions portables sont disponibles pour la participation événementielle ou comme support d'animations pédagogiques. Elles traitent de thèmes aussi diversifiés que les lacs de montagne, le métier de garde-moniteur, que le Gypaète barbu ou encore la flore protégée de Savoie.

Le Parc a participé au sein du Réseau alpin des espaces protégés à la création d'une exposition appelée "Montagnes mythiques". Cette exposition aborde les différents espaces protégés des Alpes à travers une approche sensible d'un sommet mythique de leur territoire. Elle a été présentée lors de la conférence internationale des espaces protégés tenue à Chambéry en novembre 2002.

Cette exposition devrait être présentée par le Parc national de la Vanoise en mai et juin 2003 à l'occasion des 40 ans du Parc.

2.2.3.4 Le site internet

Mis en ligne depuis 1998, le site internet du Parc avait besoin de se moderniser tant au niveau de son graphisme que de son ergonomie. La nouvelle version (en français) a été mise en ligne en décembre. Parmi les nouveautés figure un album photo, qui donne la possibilité à l'internaute de visiter le Parc en images. Des rubriques ont été étoffées pour répondre à une demande importante sur les métiers, sur les maisons du Parc, les adresses utiles...

A partir du site, il est possible de s'inscrire à une liste de diffusion qui permet de recevoir des informations sur les actualités du Parc. 300 personnes se sont abonnées à cette lettre et la liste ne cesse de croître.

Enfin, le site est très fréquenté, prouvant ainsi son intérêt ; en effet il reçoit une moyenne de 400 visites par jour.

2.2.3.5 La bibliothèque

L'activité de la bibliothèque a été ralentie dès le mois de mai en raison du départ du documentaliste, son remplacement n'ayant été effectif qu'à compter du mois de décembre.

Toutes les fiches enregistrées sur superdoc ont été corrigées et mises aux normes demandées par l'Atelier Technique dans le but de mettre la base de données en ligne sur le site de l'ATEN.

Les consultations et les prêts aux personnes extérieures ont bien évidemment été arrêtés jusqu'en décembre en raison du manque de personnel pour les accueillir.

Par contre les prêts et les consultations en interne sont toujours aussi nombreuses et essentiellement par les agents de terrain.

Les demandes de prêts par courrier deviennent courantes. Pour le mois de décembre elles ont été de l'ordre d'une dizaine, venant essentiellement d'étudiants.

2.2.3.6 La photothèque

- Le fonds d'images de la photothèque atteint près 50 000 documents (diapositives 35 mm pour l'essentiel). Il est régulièrement complété et augmenté par l'Atelier photo qui comprend quatorze agents de terrain.
- L'Atelier photo a connu pour la deuxième année consécutive une baisse sensible de son activité : une seule campagne de prise de vues organisée et téléguidée pour le complément d'illustration du projet de cartoguide, avec des résultats en-deçà de ceux escomptés (d'où nécessité d'achat de visuels complémentaires en agence privée).
- Matériel :
 - C'est essentiellement la mise à niveau ou l'augmentation du matériel de prise de vue argentique (boîtiers, objectifs et accessoires).
 - Achat de deux appareils de prises de vues numériques.
- Le besoin de remise en ordre de la photothèque (écrémage du fonds avec élimination de documents de faible qualité, usés par le temps ou hors sujet ; amélioration du classement et restauration de documents détériorés ; numérisation au moins partielle du fonds et informatisation de la gestion) se fait sentir de plus en plus chaque année. La recherche d'aide extérieure ponctuelle par des stagiaires d'écoles de photographie s'est révélée infructueuse en 2002.
- En dépit du faible temps qui est consacrée à sa gestion, la photothèque est de plus sollicitée, aussi bien en interne (outils d'animation, éditions, expositions, présentations infographiques...) qu'en externe (organismes partenaires du Parc,

quelques clients privés) et l'utilisation de moyens numériques et de télétransmission de fichiers images ne fait qu'accroître la demande et l'exigence en termes de délais. Les demandes internes sont satisfaites en priorité.

- Cette année encore quelques randonnées photographiques, vestiges de l'événement "Hautes lumières de Vanoise" (1998) ont été proposées aux visiteurs estivaux. Cette offre devrait être redynamisée en vue de la réédition de cet événement culturel en 2004/2005.

2.2.3.7 La boutique

La boutique du Parc a employé en 2002 une personne à mi-temps sur l'année, complétée par un renfort saisonnier du fait du départ fin 2001 de l'objecteur de conscience qui l'aidait à mi-temps. Elle assure la diffusion et la vente des publications gratuites et payantes du Parc toute l'année, soit directement auprès des visiteurs du siège, soit par correspondance (1018 demandes de documentation gratuite traitées en 2002, se répartissant à part sensiblement égales entre le courrier classique, le téléphone et le courriel), soit *via* les points-info Vanoise.

C'est un maillon important de la diffusion des contenus et messages que le Parc souhaite porter aux visiteurs et à la société en général. A ce titre, le Parc veille à assurer un renouvellement des éditions et une adéquation de celles-ci avec les publics-cibles identifiés.

Il s'associe autant que faire se peut à des éditeurs et diffuseurs professionnels qui, d'une part, attestent de l'intérêt commercial des produits et, d'autre part, participent à l'optimisation de la diffusion *via* les libraires (cf. chiffres des ventes en annexe).

2.2.4 L'accueil au siège

L'accueil a été assuré par 4 personnes différentes. Le nombre de visiteurs étant faible, l'accueil se fait essentiellement par téléphone et par courrier électronique.

Le poste d'accueil est un lien entre le Parc et les visiteurs, mais la plupart des appels sont consacrés au contact entre les agents du siège, ceux du terrain et leurs partenaires.

En ce qui concerne les questions posées par les particuliers, elles ont porté sur des demandes de documentation (36 %), des demandes de stages ou d'emplois (27 %), des recherches d'hébergements tels que les refuges (20 %), des activités sportives et de découverte comme les possibilités de randonnées (8 %). Les autres sollicitations étaient liées aux animations, à la réglementation et au milieu naturel du Parc.

2.2.5 Les relations avec les médias

2.2.5.1. Presse écrite

La parution de nouvelles éditions fait systématiquement l'objet d'une information auprès de la presse locale quotidienne, hebdomadaire ou la presse nationale (surtout les mensuels). Par ailleurs, les différents événements qui jalonnent la vie du Parc donnent lieu à des communiqués dans la presse locale et nationale selon l'importance de la manifestation.

2.2.5.2. Radio - Télévision

Le Parc National de la Vanoise a été sollicité pour des émissions télévisées :

- Le 14 février, tournage d'un plateau (Grenoble) et émission en direct pour l'émission Zigzag de la chaîne Régions. participation de Thierry Arzac.
- Le 14 février, émission plateau en direct de la TV Huit Mont Blanc consacrée aux parcs naturels des pays de Savoie. Participation de Dominique Giard.
- Le 25 mars, reportage pour le journal télévisé de France 2, avec le collège de Moûtiers en randonnée dans le vallon de Prariond, Val d'Isère. Participation de Rémy Barraud et Julien Charron.
- Le 24 août, tournage pour la chaîne Voyages à Bonneval-sur-Arc. Participation de Danièle Granger-Cuq. Diffusion le 18 septembre sur Canal Satellite.
- Les 05 et 06 septembre, tournage pour France 3 Rhône-Alpes, émission Chroniques d'en haut, au col de la Vanoise. Participation de Danièle Hacquard et Céline Rutten. Diffusions : 21 septembre sur France 3 Rhône-Alpes, 27 septembre sur TV5, 28 septembre sur Franc 3 SAT, multidiffusion du la chaîne Régions.
- Le 17 septembre, tournage d'une séquence sur le Parc à Plan du Lac, Termignon, pour un film documentaire sur la Savoie, par la chaîne bavaroise Das Erste. Participation de Christophe Ferrier et Dominique Giard. Diffusion : inconnue.

2.2.6 La communication interne

2.2.6.1. Le journal interne

"Triton Courrier", journal trimestriel des "quatre saisons de l'équipe du Parc national de la Vanoise" poursuit sa carrière entamée en 1999 et a connu 4 numéros en 2003. La formule fonctionne bien et il n'est plus tellement nécessaire de réclamer des articles, lesquels parviennent assez spontanément à la rédaction, avec toutefois une meilleure participation du terrain qui s'exprime plus volontiers que le siège. L'équipe de rédaction, groupe de travail de neuf membres, se réunit trois à quatre fois dans l'année afin de veiller au respect de la ligne éditoriale et recadrer le contenu de la parution si nécessaire.

2.2.6.2. L'intranet

Le site intranet en est à sa deuxième année d'existence et se développe progressivement.

2.2.6.3. Réunions

Réunion de l'ensemble du personnel le 11 janvier, avec au menu le projet de Programme d'aménagement, l'ARTT et l'enquête de fréquentation 2001.

Manifestation amicale à l'occasion de la retraite de Maurice Mollard et du départ de Jean-Pierre Viguié, pour raison de mutation, le 06 septembre, au refuge-porte de L'Orgère.

2.2.7 Les relations publiques

L'équipe du Parc a entamé fin 2002 la conception de l'événement célébrant les 40 ans du Parc national de la Vanoise et des parcs nationaux français, prévu les 20 et 21 juin 2003 à Rosuel, le positionnant d'emblée sur le resserrement des liens entre le Parc et la population locale, et entre les générations.

Le Parc a accueilli sur le terrain, à Termignon, le nouveau Préfet de la Savoie Thierry Lataste accompagné du Sous-Préfet de St-Jean de Maurienne Eric Barré, le 9 octobre 2002, abordant différents thèmes de l'activité du Parc en lien avec la

commune sur différents sites et leur faisant apprécier au passage le patrimoine constitué par le Bleu de Termignon.

Une visite conviviale a été organisée à Pralognan pour l'ensemble du personnel d'Asters, le 1^{er} octobre 2003, le groupe étant salué peu avant le pique-nique par le vol majestueux d'un des gypaètes barbus introduits au Bargy !

D. Giard a participé aux assemblées générales de Mission développement prospective (MDP, 18 avril), du Comité départemental du CAF (20 novembre) et de la Grande traversée des Alpes (GTA, 6 décembre).

D. Granger-Cuq a participé aux conseils d'administration du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS) les 11 octobre aux Mollettes et 20 décembre au Bourget du Lac.

Ph. Traub, D.Granger-Cuq et D. Giard ont participé à la réunion de l' Association des Maires du Parc le 26 novembre à Frontenex.

D. Granger-Cuq et Ch. Neumuller ont participé à la remise du "Prix Maxime Viallet" le 30 novembre à Chambéry (prix qui récompense la pratique d'activités pastorales exemplaires).

* * *

III- COOPERER

Le Parc national de la Vanoise gère, de par son décret constitutif, un vaste espace, à des fins de préservation du patrimoine. Il n'en a pas pour autant la maîtrise foncière. Aussi une concertation avec les propriétaires privés et surtout les communes est-elle nécessaire. Cet espace représente aussi un support d'activités économiques, en particulier l'agriculture. L'exploitation de l'alpage fait partie du patrimoine, et la gestion des espaces par l'agriculture participe à la préservation de la nature et des paysages. Enfin le Parc national a, de par la loi, pour mission d'accueillir et de participer au développement des vallées. Le Parc doit être un acteur de l'économie locale. Pour soutenir la voie du "développement durable", le Parc doit être dans les vallées un partenaire permanent pour tous les acteurs locaux. Ainsi les gardes-moniteurs consacrent une partie de leur activité à la vie locale. Le Parc est très attentif à l'ensemble "espace-Parc" et non à la seule zone centrale. Pour mener à bien ces missions, seule une politique partenariale, dont les principes négociés sont clairement affichés, peut aboutir.

3.1 La vie locale

3.1.1 Les relations avec les collectivités

Le Parc affirme fortement sa volonté d'ouverture en direction de la zone périphérique, vers l'ensemble de ses partenaires. Cette volonté se traduit par de nombreuses rencontres avec les divers acteurs locaux.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du programme d'aménagement 2002-2009, le Parc a eu de nombreux contacts et tenu de nombreuses réunions de travail avec tous ses partenaires, notamment des groupes de travail thématiques et 6 réunions dans les secteurs avec les élus de chaque commune et les principaux acteurs socio-professionnels locaux.

L'association des maires des communes du Parc est un interlocuteur privilégié et l'équipe de direction participe à ses assemblées générales dans un dialogue constructif. Celle-ci lui a notamment présenté le projet de carto-guide, lors de sa réunion de fin d'année.

Les chefs de secteurs organisent régulièrement des rencontres avec les communes intéressées et la population. La conception en commun de projets locaux favorise ce rapprochement au niveau des techniciens, comme avec la Communauté de communes de Haute-Maurienne Vanoise sur le projet du Monolithe de Sardières.

3.1.2 L'élaboration de contrats et conventions

3.1.2.1 Mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région

Les actions suivantes ont été engagées, dans le cadre du Programme d'interventions partenariales adopté par le Conseil d'administration le 30 mars 2000, après examen des propositions par la Commission permanente :

Agriculture durable :

Diverses actions favorisant le maintien et le développement d'une agriculture respectueuse de la biodiversité et des paysages 88 269 x

Tourisme durable : 62 911 x

Patrimoine culturel : 56 138 x

Appui technique (milieux remarquables et diagnostics nature) : 83 847 x

Des contacts sont intervenus fin 2002 avec les services de la Région en vue de bâtir un programme d'actions 2003 co-finançable par la Région et une convention-cadre pluriannuelle qui pourrait être signée en 2003.

3.1.2.2 Charte Parc/Département de la Savoie

L'année 2002 a vu (en fin d'année) l'approbation par les élus du Conseil général d'une nouvelle charte 2002-2004, qui devrait être signée en 2003, comprenant les actions suivantes :

Domaine d'action	Action prévue	Coût (x) Sur 3 ans	Participation CG 73 (x) En 2002
Gestion des milieux naturels	Milieux remarquables	137 204	15 245
	Minimiser l'impact des câbles dangereux	22 867	7 622
Connaissance, accueil du public et aménagements	Plan d'interprétation de l'espace-Parc	45 735	7 622
	Etudes d'aménagement de sites d'accès au Parc	45 735	-
Produits pédagogiques et de communication	Livre « Histoire et mémoire du Parc »	45 735	-
	Sensibilisation des professionnels des activités sportives de pleine nature	22 867	-
	Film : la Vanoise à travers ses acteurs	45 735	15 245
Participation aux programmes européens Interreg III	Cartographie des habitats, bouquetin, gypaète	45 735	-
TOTAL		411 613	45 734

3.1.2.3 Convention Parc/Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)

Le Parc et le CBNA collaborent depuis 1993 pour des actions d'inventaire, de suivi et de protection de la flore et des habitats dans le département de la Savoie.

En 2002 a été signée une convention définissant les modalités et les objectifs de la collaboration entre le Parc et le Conservatoire pour la connaissance, l'évaluation patrimoniale, la protection, la gestion, le suivi et la communication relatifs à la flore et aux habitats.

Dans le cadre de cette convention, le Parc met notamment à disposition du CBNA son chargé de mission "flore" à hauteur d'un mi-temps.

3.1.3 Participation à l'élaboration d'instruments de politique territoriale

Le Parc a participé aux démarches suivantes :

- Finalisation du volet environnemental de la Directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord,
- Elaboration d'une charte de pays par le Syndicat du Pays de Maurienne,
- Mise en application du programme Leader + Maurienne (même opérateur),
- Réflexion de l'avenir du territoire Albertville-Tarentaise-Beaufortain-Val d'Arly pilotée par MDP à la demande d'Hervé Gaymard (groupe de travail patrimoine notamment).

A un niveau plus local, le Parc a participé au porter à connaissance ou à l'avis des services de l'Etat dans le cadre des révisions des plans locaux d'urbanisme des communes suivantes : Sollières-Sardières, Termignon, Pralognan, Les Allues.

3.1.4 Le patrimoine architectural

En matière de subventions pour les toitures traditionnelles, 31 dossiers ont été examinés. 22 de ces dossiers ont reçu un avis favorable, pour un montant cumulé de subventions de 44 138 €. Les dossiers ayant fait l'objet de refus concernaient des bâtiments neufs, des bâtiments anciens trop fortement remaniés ou des projets de réhabilitation remettant en cause la valeur patrimoniale des bâtiments.

La commission technique comprenant le SDAP, le CAUE, l'association des maires et le président de la Commission permanente a examiné chaque dossier sur le plan technique en préalable à l'examen en Commission permanente. Les dossiers sont classés par ordre de priorité technique en fonction de l'intérêt du bâtiment et du projet. Les modalités pratiques de présentation à la Commission ont été modernisées (présentation sous Powerpoint).

Le Parc a confié au CAUE une étude d'évaluation quantitative et qualitative de ces aides après 20 ans de mise en œuvre. Le rapport de cette mission a été présenté à la Commission permanente en janvier 2003. Les adaptations du dispositif résultant de la mission seront élaborées et discutées avec les communes et le Département (qui met en œuvre des aides similaires) en 2003.

Des contacts ont été pris en vue de monter deux chantiers pilotes de restauration de bâtiments traditionnels remarquables :

- Le hameau de La Chavière à Termignon (opération proposée dans le cadre du montage d'un programme Interreg III B piloté par le Parc national du Grand Paradis),
- La chapelle Notre-Dame de Liesse à Montvalezan.

Enfin, D. Giard a été nommé membre titulaire de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, formation sites et paysages, qui traite notamment des demandes d'autorisation préfectorale pour la restaurations des chalets d'alpage, ce qui facilite les recoupements dans le traitement des dossiers de subventions pour les toitures ou d'autorisation de travaux en zone centrale et apporte, dans une certaine mesure, une formation au diagnostic des projets.

3.2 Les activités économiques

3.2.1 L'agriculture

L'année 2002 a été une année transitoire importante dans la mise en œuvre des actions du Parc liées à l'agriculture. En effet, la préparation du Programme d'aménagement 2003-2009 de l'établissement a permis d'engager un travail de redéfinition de ses objectifs relatifs à l'agriculture et à ses interactions avec le patrimoine, dont il assure la protection. Le groupe de travail, qui a été constitué dans cette perspective, s'est réuni plusieurs fois tout au long du 1^{er} semestre et a permis, par la diversité des participants et la richesses des réflexions menées, l'élaboration d'un cadre de travail qui a ensuite été largement intégré dans le Programme d'aménagement.

Pour tenir compte des évolutions tant de fond que de forme induites par les orientations du Programme d'aménagement, il a été engagé la révision de la convention pluriannuelle de partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Savoie. Cette révision sera poursuivie au cours du 1^{er} semestre 2003 pour aboutir à une convention adéquate qui sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2005.

3.2.1.1 Gestion des espaces agricoles

L'élaboration du schéma de gestion des espaces agricoles de l'espace-Parc, intégrant un schéma de gestion des alpages, a été étudiée en concertation avec la Chambre d'agriculture et

la D.D.A.F., parallèlement à la préparation du Programme d'aménagement du Parc. Ce document-cadre sera préparé tout au long des années 2003 et 2004. Il contribuera, par l'identification de zones de fort intérêt sur l'espace-Parc (zones centrale et périphérique) et des conditions de pérennisation de l'activité agricole sur ces zones à la définition d'une politique d'intervention adaptée assurant la compatibilité des enjeux environnementaux et agricoles, importants pour le Parc.

Parallèlement, la réflexion relative à un projet de Contrat Territorial d'Exploitation spécifique à la Vanoise, poursuivie en concertation étroite avec la Chambre d'agriculture, a été suspendue en raison de l'abandon en cours d'année de ce dispositif au niveau national, dans l'attente de l'émergence du dispositif des Contrats d'Agriculture Durable. Cependant, la réflexion pour la mise en œuvre de mesures de gestion respectueuses de l'environnement a été poursuivie.

La Commune de Val d'Isère a par ailleurs souhaité engager une réflexion pour la réorganisation de la gestion de ses alpages. Le Parc a été associé à cette démarche qui visait notamment, d'une part la création d'un groupement pastoral pour la conduite estivale d'un troupeau de bovins originaires de plusieurs exploitations locales, et d'autre part la concession à un exploitant délégataire d'un parcours d'alpage destiné à un troupeau d'ovins.

3.2.1.2 Soutien à l'emploi agricole

Au cours de l'été 2001, il avait été mis en place un emploi d'ouvrier saisonnier sur les alpages de Haute-Maurienne en zone centrale du Parc afin d'assurer certains travaux que les alpagistes ne peuvent réaliser efficacement en raison d'une surcharge chronique de travail et qui contribuent à la qualité des milieux et des paysages des alpages concernés. Ces activités consistent notamment en l'aide à la fenaison sur les prairies de fauche d'altitude, l'entretien collectif des pistes d'accès, la réalisation de parcs et la pose de clôtures en alpage afin d'optimiser la conduite pastorale, l'entretien des abords des chalets, des surfaces d'alpages et des points d'eau, la remise aux normes des captages, la rénovation et l'amélioration des installations d'hygiène des chalets.

Deux ouvriers saisonniers ont été employés en 2002, grâce à une subvention du Parc, par le groupement d'employeurs « Pastoralisme et gestion des espaces naturels », pour exercer ces activités de juillet à septembre dans diverses entreprises agricoles de Haute-Maurienne et de Haute-Tarentaise.

3.2.1.3. Soutien aux équipements et bâtiments agricoles

Le Parc national de la Vanoise a participé à divers équipements et aménagements de bâtiments agricoles, principalement pour l'insonorisation des groupes électrogènes et les clôtures actives, l'aménagement d'un abri à chevaux à

l'Arselle (Val d'Isère) et la mise en place d'un atelier de traite au Vallon du Haut (Bessans).

Par ailleurs, un soutien technique et financier expérimental a été apporté au réaménagement du chalet d'alpage communal du Plan du Sel, à Champagny en Vanoise. Ont plus particulièrement été pris en compte les volets relatifs à la gestion du chantier, à la qualité de l'approvisionnement énergétique (insonorisation et alimentation du groupe électrogène au gaz de pétrole liquéfié), à l'assainissement du lactosérum par compostage et à la préparation d'un plan de gestion d'alpage à caractère agroenvironnemental.

Les travaux d'aménagement de la piste pastorale du Vallon (Bessans), engagés en 2001 à l'initiative de la Commune, ont nécessité un suivi d'exécution, dans la mesure où ceux-ci se déroulaient partiellement en zone centrale. L'engazonnement, prévu dans le cadre de ces travaux avec une aide du Parc, sera effectué en 2003.

Le déneigement de la route d'Entre-Deux-Eaux a été effectué en 2002 grâce à une contribution du Parc permettant aux agriculteurs de monter dans leurs alpages et bâtiments d'alpage respectifs afin d'y mener les travaux nécessaires à l'emmontagnage.

3.2.1.4 Campagne de réintroduction des marmottes

La campagne de réintroduction des marmottes issues de la zone centrale du Parc a permis en 2002 de tester de nouveaux pièges à lacets, de type « Belisle », avec toutefois des résultats insatisfaisants en terme d'efficacité. Une trentaine d'animaux ont pu, après capture, être relâchés dans le massif de Belledonne, sous l'autorité de l'Association communale de chasse agréée de Sainte-Agnès (38), et dans le massif du Grand Arc, sous l'autorité de l'ACCA de Grignon-Monthion (Frontenex, 73).

3.2.1.5 Partenariat interparcs

Une cellule de concertation interparcs des chargés de mission agriculture a été constituée et s'est réunie les 20 et 21 février 2002 à FLORAC, permettant de présenter les politiques d'actions dans le domaine agroenvironnemental des Parc nationaux des Pyrénées, des Cévennes, des Ecrins et de la Vanoise.

3.2.1.6 Communication

Le Parc national de la Vanoise a participé à l'animation de « l'emmontagnage » à Chambéry, le 1^{er} juin 2002, à l'initiative de la Société d'Economie Alpestre de Savoie, dans le cadre de l'Année internationale de la montagne. Un stand spécifique a été mis en place, à l'appui de panneaux de présentation conçus à cette occasion.

Le Parc a également été associé, en tant que membre du comité organisateur, au Prix Maxime Viallet créé en hommage au promoteur de l'AOC Beaufort, considéré par la profession agricole comme un référent majeur de l'agriculture de montagne. Ce prix vise à mettre en valeur les initiatives d'alpagistes contribuant à la pérennisation d'une activité pastorale en montagne savoyarde, notamment par une démarche qualitative tant au niveau de la production que de la gestion des espaces concernés. Le chargé de mission pastoralisme du Parc, Christian NEUMULLEUR, a également participé à l'examen des différents dossiers présentés par les alpagistes et à la visite du jury *in situ* de plusieurs exploitations de Haute-Maurienne. L'établissement a enfin aussi participé à la remise des prix le 30

novembre 2002 à Chambéry, en présence du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

3.2.2 Le Parc et le tourisme

Outre sa contribution au tourisme (en termes de label de qualité de la destination et d'édition d'outils de découverte de qualité), le Parc a soutenu des démarches de mise en réseau des acteurs touristiques avec notamment :

- Son adhésion à l'association « Visites en Tarentaise-Vanoise » qui fédère les propositions de visites culturelles et naturalistes en Tarentaise, dans le cadre du Contrat global de développement ;
- La prise en compte de la carte d'hôte dans la tarification des animations (il est envisagé d'étendre cette prise en compte aux refuges en lien avec les gardiens).

Le Parc a réalisé un carto-guide associant une carte et un guide pour la découverte des patrimoines naturel, culturel et des paysages du Parc national de la Vanoise. Des auteurs extérieurs ont été associés à ce travail.

3.3 Les interventions du Parc dans les autres domaines

3.3.1 Les activités non économiques

Au delà des actions menées par les agents du Parc national de la Vanoise dans l'animation d'été, les actions pédagogiques et la vie locale, les aides apportées aux différents interlocuteurs de la zone périphérique sont nombreuses.

On peut noter en particulier la participation :

- aux secours en montagne,
- aux activités associatives locales,
- à l'organisation d'événements sportifs ou festifs,
- à des actions de formation,
- à l'élaboration de projets et au montage de dossiers administratifs,
- à l'encadrement d'activités pédagogiques ou sportives

Au-delà de ces différents types de collaboration, la participation des personnels du Parc à la vie locale et les aides apportées aux différents interlocuteurs de la zone périphérique sont nombreuses, mais restent difficilement quantifiables.

3.3.2 Le domaine culturel

Dans ce domaine, la tenue du colloque consacré à la mémoire de Denys Pradelle, architecte-urbaniste, à la fois concepteur de stations de sports d'hiver et précurseur du Parc, le 24 janvier 2002, a été un franc succès (plus de 400 personnes présentes) et une opportunité de repositionnement du Parc à l'égard des acteurs du tourisme et de l'aménagement. Conjuguée à d'autres actions comme celles entreprises par la FACIM pour contribuer à la réappropriation culturelle des stations de sports d'hiver et de leur histoire (citons l'édition par les éditions Guérin du livre de P. Révil « L'architecte » consacré à Laurent Chappis), elle intervient à point nommé pour fixer les bases d'une coopération confiante mais lucide avec les collectivités et les acteurs de ces stations.

3.3.3 Partenariat avec le centre de détention d'Aiton

Comme convenu lors d'une rencontre de concertation avec le Parquet d'Albertville, le secteur de Modane a accueilli des détenus du centre de détention d'Aiton pour

deux journées en septembre 2002. Cinq détenus, avec la présence de membres de l'équipe éducative ont réalisé des travaux de nettoyage sur le site de l'Orgère.

3.4. Les activités internationales

3.4.1 Le diplôme européen du Conseil de l'Europe

Le rapport annuel a été réalisé et les recommandations prises en compte.

3.4.2 Convention alpine – Réseau alpin des espaces protégés

Le Parc participe régulièrement aux réunions de ces instances. Citons la réunion du groupe national du Réseau alpin des Espaces protégés, au mois de juin 2002 à Termignon. Citons aussi la participation du Parc au colloque consacré aux "Espaces protégés des montagnes européennes : lieu de vie, d'accueil et d'échange" qui s'est tenu à Chambéry du 13 au 17 novembre 2002, sous l'égide du Réseau alpin des Espaces protégés et de l'association Montanea, dans le cadre de l'année internationale des montagnes. Le Parc a organisé une visite en Haute-Maurienne pour une trentaine de participants de ce colloque, très appréciée malgré une météo défavorable.

3.4.3 Relations avec le Parc national du Grand Paradis

Un programme Interreg III A concernant le "Monitoring du bouquetin des Alpes dans l'espace protégé transfrontalier Grand-Paradis – Vanoise" a été élaboré au cours de l'année 2002. Présenté une 1^{ère} fois à la mi-avril, puis une 2^{de} fois à la mi-septembre, il a été accepté le 26 novembre 2002. Il porte principalement sur 4 thèmes : utilisation de l'espace et de l'habitat par les bouquetins (30 individus seront équipés de colliers GPS), dynamique des populations (suivi de 10 femelles équipées de colliers VHF), interactions sanitaires entre ongulés domestiques et sauvages (ex. de la brucellose) et nouveaux moyens de surveillance de la faune et de communication entre les deux Parcs.

Par ailleurs, un programme Interreg III B "IBEX" impliquant l'ensemble des pays de l'arc alpin concernés par le bouquetin des Alpes a été préparé, en particulier lors d'une réunion tenue à Turin en juillet 2002, à laquelle ont assisté Jean-Pierre Martinot et Irène Girard. Ce projet n'a finalement pas été déposé car il ne semblait pas répondre aux critères d'acceptation (programme ne devant pas porter sur une seule espèce animale, cf. ex. du gypaète barbu).

3.4.4 Relations avec le Parc national de Berchtesgaden

Un partenariat étroit avec ce Parc s'est poursuivi en 2002, dans le cadre de la mise au point du dossier Interreg IIIB "Habitalp", qui a été officiellement lancé les 7 et 8 novembre lors d'une réunion à Prato allo Stelvio, en Italie (voir paragraphe 1.1.2.2), à laquelle ont participé Véronique PLAIGE et Danièle GRANGER-CUQ.

3.4.5. Relations avec la CIPRA (Commission internationale pour la protection des Alpes) et l'UICN (Union mondiale pour la nature)

Le Parc participe régulièrement à des réunions dans le cadre de ces instances.

3.4.6 Participation à des colloques

- Sous l'égide du Réseau Alpin des Espaces Protégés et de l'association Montanea, dans le cadre de l'Année Internationale des Montagnes, un colloque consacré aux "Espaces protégés des montagnes européennes: lieu de vie, d'accueil et d'échange" s'est tenu à Chambéry du 13 au 17 novembre 2002. A cette occasion, 2 posters ont été présentés :

- . "Le bouquetin des Alpes (*Capra ibex ibex*) : une espèce symbole de la collaboration entre le Parc national du Grand Paradis (Italie) et celui de la Vanoise (France)", Irène Girard ;
- . "Le retour du Gypaète barbu en Vanoise : un succès à l'échelle des Alpes", Jean-Pierre Martinot et Pierre Giraud.

- Dans le cadre de l'Année Internationale des Montagnes, sous l'égide de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, une journée d'information sur la problématique du Tétrás lyre et de l'aménagement touristique de la montagne s'est tenue au centre le Manège, à Chambéry, le 20 novembre 2002. A cette occasion, Sandrine BERTHILLOT et Jean-Pierre MARTINOT ont représenté le Parc national de la Vanoise en exposant l'état d'avancement de l'étude relative à l'inventaire et à la visualisation des câbles dangereux pour les galliformes et les rapaces.

* * *

IV – METTRE EN ŒUVRE

L'année 2002 a vu la mise en place de l'ARTT, selon un règlement intérieur approuvé à l'unanimité du CTPC.

Cet outil est apprécié des agents qui peuvent ainsi bénéficier de temps libre supplémentaire, mais constitue également une contrainte dans la mesure où la capacité de travail s'en trouve réduite.

4.1 Les institutions

4.1.1 Le Conseil d'Administration

En 2002, le Conseil d'Administration du Parc national de la Vanoise a été renouvelé, le Président et les deux vice-présidents ont été reconduits dans leurs fonctions. Il s'est réuni quatre fois :

Conseil d'Administration du 6 février 2002

Installation du nouveau par le Préfet

- 1/ Election du Président ;
- 2/ Election des deux Vices-Présidents ;
- 3/ Election de la Commission Permanente ;
- 4/ Règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- 5/ Attribution de la Commission Permanente ;
- 6/ Représentation de l'Etablissement devant les juridictions ;
- 7/ Questions diverses.

Conseil d'Administration du 21 mars 2002

- 1/ Approbation du compte rendu du 6 février 2002 ;
- 2/ Compte financier 2001 ;
- 3/ Décision modificative n° 1 ;
- 4/ Travaux de bâtiments ;
- 5/ Programme d'aménagement ;
- 6/ Remplacement du Directeur-Adjoint ;
- 7/ Natura 2000 ;
- 8/ Renouvellement du Diplôme Européen ;
- 9/ RD 902 entre Bessans et Bonneval ;
- 10/ Adhésion à divers organismes ;
- 11/ Questions diverses.

Conseil d'Administration du 27 juin 2002

- 1/ Approbation du relevé de décisions du Conseil d'Administration ;
- 2/ Rapport d'activité 2001 ;
- 3/ Programme d'aménagement ;
- 4/ Programme INTERREG ;
- 5/ Convention avec le Conservatoire botanique national alpin ;
- 6/ Quarantième anniversaire.

Conseil d'Administration du 21 novembre 2002

- 1/ Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration de la réunion du 27 juin 2002 ;
- 2/ Décision modificative au budget 2002 ;

- 3/ Budget primitif 2003 ;
- 4/ Vente de terrains ;
- 5/ Sécurisation de la RD 902 ;
- 6/ Projet de convention entre le Parc national de la Vanoise et le Conservatoire Botanique National Alpin ;
- 7/ Programmes européens ;
- 8/ 40^e anniversaire du Parc national de la Vanoise ;
- 9/ Mission d'inspection ;
- 10/ Questions diverses.

4.1.2 La Commission permanente

En 2002, la Commission permanente du Parc national de la Vanoise a été renouvelée, le Président et le vice-président ont été reconduits dans leurs fonctions. Elle s'est réunie deux fois:

Commission Permanente du 20 mars 2002

- 1/ Elections ;
- 2/ Approbation du compte rendu de la séance du 6 Décembre 2001 ;
- 3/ Participation du Parc à une cellule régionale d'appui technique sur les refuges ;
- 4/ Elaboration d'un schéma coordonné des refuges et des itinéraires de l'Espace Vanoise ;
- 5/ Affectation des crédits du contrat de plan ;
- 6/ Prise en compte de la carte d'hôte pour les animations ;
- 7/ Audit sur les contrats d'affermage des refuges.

Commission Permanente du 6 juin 2002

- 1/ Relevé de décision ;
- 2/ Affectation des crédits du contrat de plan.

4.1.3 Le Comité scientifique

En 2002, le Comité scientifique s'est réuni deux fois :

Comité Scientifique du 14 mars 2002

Approbation du procès verbal de la réunion du 27 juin 2001

Vie du Parc :

- créations de postes
- départ JP. VIGUIER
- hommage à Denys PRADELLE

Elaboration du nouveau programme d'aménagement :

- présentation de la démarche par le Directeur
- sollicitation des membres à participer aux différents groupes de travail

Bilan des recherches 2001 :

Exposés :

- tourbière du lac du Lait : G. NICLOUD
- évaluation de l'entomofaune des prairies de fauche : P. DUPONT
- enquête sur la valeur des plantes sauvages en Vanoise : A. SELMI
- inventaire et caractérisation des zones humides : J.Ph. QUITTARD
- transmission d'agents pathogènes : ongulés domestiques / sauvages : D. GAUTHIER
- Observatoire Forêt de l'Orgère : état d'avancement des études

Informations :

- bilan de masse du glacier de Gébroulaz
- datation cristallographique en Haute-Maurienne
- cartographie du quaternaire
- étude éco-éthologie du Lagopède (programme national)

Perspectives 2002 :

- suite des programmes en cours
- propositions dans le cadre du programme d'aménagement

Projets de programmes Interreg III

Etudes d'impact : CD 902 information sur l'état d'avancement du dossier

ZNIEFF 2^{ème} génération : redéfinition et nouvelles propositions

Dégâts aux prairies de fauche par les marmottes : recherche de solutions

Etat d'avancement des Travaux Scientifiques :

- volume XXII
- 2^{ème} table analytique

Comité Scientifique du 13 septembre 2002

- programme d'aménagement 2003-2009 ;
- divers ;
- visite du site du Monolithe de Sardières sur lequel est projeté un aménagement destiné à favoriser l'accès pédestre en période touristique.

4.2 Le personnel

L'équipe du Parc, chargée de mettre en oeuvre, sous la responsabilité du Directeur, la politique définie par le Conseil d'administration se compose d'agents permanents, de personnel saisonnier et de divers collaborateurs. Sur l'ensemble de l'année, c'est ainsi plus de 100 personnes qui sont directement rémunérées par le Parc national.

Le personnel permanent participe à l'ensemble des missions du Parc : acquisition des connaissances scientifiques, conservation du patrimoine, pédagogie-accueil, participation à la vie locale et appui à un développement économique respectueux de l'environnement. Le personnel saisonnier participe plus particulièrement aux missions du pôle découverte-aménagement. Les collaborateurs divers occasionnels apportent principalement leur concours au pôle patrimoine.

4.2.1 L'effectif global permanent

Le personnel permanent comporte 62 postes budgétaires, répartis entre le personnel fonctionnaire et le personnel contractuel.

Les tableaux des effectifs budgétaires et l'organigramme du Parc figurent en annexe.

Il convient de souligner la création de 7 postes en 2002 : 4 au siège (3 chargés de mission faune, flore, aménagement et un poste accueil - documentaliste) et 3 sur le terrain.

4.2.2 Le personnel permanent

Mouvements intervenus en 2002

Thierry DELAHAYE, professeur certifié de l'éducation nationale a intégré l'équipe du pôle patrimoine au 1^{er} janvier 2002.

Suite à la promotion de Jean-Pierre VIGUIER, Danièle GRANGER-CUQ, ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts a été nommée Directrice-adjointe et responsable du pôle Patrimoine au 1^{er} juin 2002.

A l'automne 2002, ce sont trois autres personnes qui ont rejoint le Parc :

- Evelyne KROENER-MAILLOT affectée au Pôle Découverte-Aménagement pour assurer les missions d'accueil documentaliste ;
- Fabienne BERNARD, ingénieur subdivisionnaire de la fonction publique territoriale, a en charge l'instruction des dossiers d'aménagement et d'urbanisme, la restauration du bâti traditionnel dont les subventions « toitures traditionnelles » et les aménagements de sites d'accès au Parc (routes et aires de stationnement) ;
- Irène GIRARD, a bénéficié de la création du poste de chargé de mission faune.

Sur le terrain :

- Maurice MOLLARD, agent technique à Modane a pris sa retraite le 12 mai 2002.
- Sébastien BREGEON, agent technique du Conseil Supérieur de la Pêche l'a remplacé sur le poste.
- Régis JORDANA, agent technique du Conseil Supérieur de la Pêche a été affecté sur le secteur de Bourg-Saint-Maurice à compter du 1^{er} juin 2002.
- Alain DETEIX, technicien de l'ONCFS occupe le poste de chef de secteur à Pralognan.
- Depuis le 1^{er} juin, Ludovic IMBERDIS qui a assuré l'intérim pendant huit mois s'est recentré sur les missions de technicien de Réserve Naturelle de Tuéda.

En 2002, le Parc a bénéficié de trois créations de poste de catégorie B au titre du repyramidage :

Jean-Luc ETIEVANT et Clotilde SAGOT ont réussi le concours de technicien.

Jean-Luc ETIEVANT, garde-moniteur à Termignon a été promu technicien chef de secteur à compter du 1^{er} novembre 2002

N'étaient pas pourvus au 31 décembre 2002 :

Deux postes de technicien au titre du repyramidage et deux postes d'agent technique (1 sur le secteur de Modane, 1 sur Termignon).

4.2.3 Le personnel auxiliaire

L'activité touristique estivale fait affluer une très forte population de vacanciers dans l'espace-Parc. Pour répondre aux missions de pédagogie et d'accueil, du personnel saisonnier est recruté par le Parc en cette période de forte fréquentation. Le recrutement se fait par embauche directe.

Durant l'hiver 2001-2002, le Parc a embauché une hôtesse pour la Maison de la Réserve de Tuéda. Cette personne a assuré une permanence à mi-temps. Dans cette maison, une hôtesse assure une présence, à temps complet, l'été depuis 1999.

En 2002, 22 personnes ont été recrutées sur des contrats allant de 2 à 5 mois :

- 17 hôtesses d'accueil, installées dans 15 offices de tourisme des stations et villages de la zone périphérique où le parc dispose de personnel permanent. Ces personnes ont été recrutées pour une durée allant de trois mois à trois mois et demi à compter du 18 juin. Avec l'application de l'aménagement et la réduction du temps de travail, les horaires des hôtesses ont été revus en fonction des sites et de la fréquentation touristique.

En 2002, il faut noter l'embauche d'une hôtesse bénéficiant d'un contrat 60 % du 18 juin au 30 août afin de renforcer la présence du point info Vanoise sur les communes de Tignes et Val d'Isère.

Le Parc recrute également une hôtesse coordinatrice pendant cinq mois sur Pralognan.

- 5 surveillants de refuges. Dans les refuges qui n'ont pas l'équipement nécessaire pour être gardés, les surveillants assurent un accueil de qualité pendant les mois de juillet et août (10 mois d'embauche). Ils contrôlent l'organisation du couchage, s'assurent du bon ordre et du paiement des nuitées. Ils sont installés dans les refuges de Plaisance, Lacs Merlets, Cuchet, La Martin et Turia.

4.2.4 Les autres personnels

L'accueil de personnel auxiliaire par le Parc répond à plusieurs motifs. Les nombreuses missions que le Parc doit accomplir dans le cadre des objectifs qui ont été fixés ne peuvent pas toujours être conduites en interne, certaines de ces missions nécessitant des compétences très spécifiques. Il en est ainsi des programmes de recherche.

En 2002 ont été accueillis :

- 2 personnes pendant 5 mois d'été pour surveiller et animer l'une la Réserve naturelle de la Sassièrè et l'autre la Réserve naturelle de La Baillettaz. Dans la Réserve Naturelle de Tuéda, une garde-animatrice a été embauchée pendant trois mois en 2002.
- 3 vétérinaires chargés du suivi de la faune qui ont effectué 7 vacations.
- 22 stagiaires sous conventions représentant 32,5 mois de stages sur les thèmes suivants :
 - le suivi d'une population de bouquetin (2),
 - la connaissance de l'entreprise (8),
 - la capture des marmottes (2),
 - les normes des cuisines collectives (1),
 - l'étude et la réintroduction du gypaète barbu (4), une étude d'aménagement de l'espace naturel (1),
 - les installations photovoltaïques (1) ;
 - les interactions entre les pratiques agricoles et la qualité fourragère (1),
 - l'étude écoéthologique du lagopède (1),
 - le démontage de la signalétique (1).

4.2.5 Les demandes d'emplois

Nombre de candidatures spontanées reçues :

	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Emploi-jeunes	0	1		8		
Stage	310	238	463	325	380	383
Emploi	140	110	187		327	301
Emploi saisonnier	23	257	124	295	51	111
Service national environnement	0	0		0	52	

Objection de conscience		0	12	43	82	81
Bénévolat	0	3	13	4	10	3
Contrat de qualification et d'apprentissage	59	39	46	48	57	62
Total		<u>532</u>	<u>648</u>	<u>845</u>	<u>723</u>	<u>1127</u>
					<u>1127</u>	<u>993</u>

Soit 532 demandes traitées en 2002 par le service du personnel du Parc national de la Vanoise.

4.2.6 Les organismes paritaires

Le Comité Technique Paritaire Central s'est réuni trois fois en 2002 :

- Réunion du 13 mars 2002
 - approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2001,
 - affectation en cours,
 - déprécarisation,
 - emploi jeune,
 - C.E.C.,
 - formation,
 - chèque-déjeuner,
 - définition du profil de poste de technicien à Termignon,
 - repyramidage,
 - régime indemnitaire,
 - application du règlement intérieur ARTT
- Réunion du 25 juin 2002
 - approbation du compte-rendu du 12 mars 2002,
 - règlement intérieur du CTPC,
 - indemnité de sujétion,
 - heures pour service de nuit,
 - rapport d'activité 2001,
 - préparation du budget 2003,
 - organisation interne,
 - formation interne,
 - programme d'aménagement,
 - questions diverses.
- Réunion du 12 novembre 2002
 - approbation du compte rendu du 13 mars 2002,
 - approbation du compte rendu du 25 juin 2002,
 - budget 2003,
 - programme d'aménagement,
 - application de l'ARTT,
 - indemnité de sujétion du personnel technique,
 - organisation interne,
 - évolution des dossiers emplois jeunes – C.E.C.,
 - questions diverses,
 - 40^e anniversaire du Parc.

4.2.7 Le Comité hygiène et sécurité

Au cours de l'année le C.H.S. s'est réuni deux fois en 2002 :

- Réunion du 25 janvier 2002
- Approbation du compte rendu de la réunion du CHS du 24/04/2001 ;
 - Rapport du médecin de prévention, année 2000 ;
 - Bilan CHS 2001 ;
 - Examen des cahiers d'hygiène et de sécurité ;

- Commande 2002 : matériel de sécurité ;
 - Présentation de l'audit des bâtiments ;
 - Accidents du travail ;
 - Formation.
- Réunion du 3 décembre 2002
- approbation du compte rendu de la réunion du CHS du 25/01/2002 ;
 - rapport du médecin de prévention, année 2001 ;
 - accidents du travail ;
 - cahiers d'hygiène et de sécurité ;
 - commande matériels ;
 - analyse des risques ;
 - formations ;
 - questions diverses.

4.2.8 La formation

La formation est un investissement sur le futur. A ce titre, elle est un enjeu important. Les stages dont ont bénéficié les agents de l'Etablissement en 2002 ont été organisés par :

a) L'ATEN

51 agents ont participé à 20 stages pour 358 journées. Ces sessions ont notamment concernées les 6 agents en prise de poste pour 5 stages qui ont représenté 190 journées.

Citons le stage sur le gypaète barbu à Saint Lary (Pyrénées) du 28 au 31 octobre. Trois agents du Parc y ont participé, dont Jean-Pierre MARTINOT, qui est intervenu pour témoigner des résultats obtenus en Vanoise concernant le suivi de cette espèce depuis 1989.

b) Des prestataires de services de la région Rhône-Alpes ou des départements *limitrophes*

Les thèmes abordés ont été :

- la sécurité en montagne (avec le P.G.H.M.),
- l'informatique,
- la botanique,
- le secourisme,
- la faune.

Ces stages ont concerné 54 personnes. Ils correspondent à 178 journées de formation.

Citons la formation à la reconnaissance des signes de présence du lynx, organisée par le Réseau Lynx, à Aiton les 14 et 15 octobre, à laquelle 5 agents du Parc ont participé.

c) L'IFORE (Institut de formation à l'Environnement, dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) propose des formations au personnel du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

10 agents ont participé à cinq stages soit 19 journées de formation.

Le budget propre du Parc pour la formation a été en 2002 de 10.671 × (hors stages ATEN) ; ce budget ne comprend pas certains frais pédagogiques qui n'ont pas été facturés au Parc grâce aux relations de partenariat qui ont été établies sur la durée avec plusieurs organismes ou experts-intervenants.

Le nombre total de journées de formation par agent s'établit en moyenne pour 2002 à 8,8 journées avec, bien entendu, de grandes disparités, les agents en prise de poste étant les plus gros consommateurs de formation (25 jours).

4.3 Les équipements

4.3.1 Le matériel informatique

Le renouvellement de l'équipement bureautique s'est poursuivi, ainsi que l'équipement des secteurs.

4.3.2 L'habillement

Le Parc national de la Vanoise ainsi que les autres parcs nationaux ont passé leur commande de vêtements, en début d'année, par le biais du Parc national du Mercantour à différents fournisseurs : EIDER pour l'essentiel de la tenue, HARLEQUIN pour les chemises, BALSAN pour les tee-shirts et les sweat-shirts de travail, VIOLLAINÉ pour les pulls. Deux agents de terrain (Danièle HACQUARD et Julien CHARRON) participent aux réunions de travail interparcs.

4.3.3 Les matériel et outillage

Pour l'année 2002, 37 200,96 euros ont permis de renouveler ou compléter l'équipement des refuges et ateliers.

Mobilier

En 2002, 5 044,36 euros ont été engagés pour aménager les bureaux du secteur de Bourg St Maurice et de Mme la Directrice-Adjointe, et compléter le mobilier des bureaux des secteurs de Pralognan et Bonneval.

Matériel de sécurité

En 2002, conformément aux décisions prises en CHS, le parc a acheté des sacs à dos avec ballon déclencheur, afin d'améliorer la sécurité des agents lors des sorties en milieu enneigé. Cet investissement a représenté 18.281 ₣ correspondant à 31 sacs.

Le Parc a également augmenté son parc de radio pour la somme de 10.182,74 ₣. Les dix nouveaux postes permettent aux stagiaires et aux saisonniers de disposer d'un moyen de communication lors de leurs déplacements sur le terrain.

Du matériel de sécurité individuel a également été acquis pour la somme de 2.171,76 ₣ pour les nouveaux agents affectés en Vanoise en 2002.

Entretien du matériel

45 649,82 euros ont été affectés à l'entretien du matériel (véhicules, matériel de lutte contre les incendies dans les bâtiments, matériel radio portatif, téléphone). Depuis avril 2002, l'installation téléphonique de la Direction bénéficie d'un contrat de maintenance (et télé-maintenance).

4.3.4 Les véhicules

Deux véhicules légers neufs ont été achetés par l'intermédiaire de l'UGAP (1) :

- l'un pour le secteur de Termignon,
- le second pour le secteur de Bourg Saint Maurice.

Par ailleurs, trois véhicules ont été achetés d'occasion :

- 1 véhicule utilitaire pour la Direction,
- 1 véhicule tout terrain pour le secteur de Bourg Saint Maurice,
- 1 véhicule léger 4x4 pour le secteur de Bonneval.

Le coût total d'acquisition de ces 5 véhicules s'est élevé à 66 277,10 euros.

(1) A noter que pour l'achat de véhicules neufs, le Parc, établissement public de l'Etat, doit passer obligatoirement ses commandes à cet organisme.

4.3.5 Radio et transmissions

Réseau radio du Parc national de la Vanoise

Un caisson abri solaire et un relais à alimentation photovoltaïque ont été installés. Une structure de dépannage du relais a été mise en service. Cet hiver, en effet, des congères se sont formées autour du relais, empêchant son bon fonctionnement.

4.3.6 Les travaux sur les bâtiments et refuges

Les dépenses engagées pour la réalisation des divers travaux d'entretien sur les bâtiments et refuges ont été, en 2002, de 26 544,94 euros.

Les opérations d'investissement réalisées sur les bâtiments et refuges se sont élevées à 390 637,56 €.

4.3.6.1 Logements et bureaux

Maison des gardes de Pralognan

Réfection de l'appartement Est
Travaux d'électricité **10 986,76 euros**

Construction d'une maison des gardes de Peisey (Secteur de Bourg Saint Maurice)
Mission géotechnique de faisabilité
Acompte maîtrise d'œuvre **2 242,65 euros**

Restructuration de la maison des gardes de Bonneval

Maîtrise d'œuvre (acomptes et solde) **4 470,91 euros**

Travaux à la maison des gardes du Mussillon à Méribel (Secteur de Pralognan)
Installation de foyers de cheminées (Appt Imberdis et Hacquard)
Installation de compteurs individuels **7 532,35 euros**

Travaux à la maison des gardes du Reclus (Secteur de Termignon)
Aménagement bureau du Secteur **639,15 euros**

Divers logements – Mise aux normes

Réfection appartement Ouest de la Maison des Gardes de Modane
Divers travaux **6 629,45 euros**

4.3.6.2 Cabanes

Projet de construction de la Cabane des Mindières (en remplacement de la Cabane du Berthoud)
Maîtrise d'œuvre **2 679,04 euros**

Chalet du Col de la Madeleine

Réfection balcon
travaux sur plomberie **6 849,86 euros**

Cabane du Mollard

Réfection balcon **885,11 euros**

Cabane du Saut et Cabane du Vallonet

Régulateur pour installation photovoltaïque **218,60 euros**

4.3.6.3 Refuges

Refuge Porte du Bois

Création d'une chaufferie **86 349,34 euros**

Refuge Porte de l'Orgère

Pose d'un mur mobile
Construction d'une barrière
Travaux d'électricité
Mise aux normes **69 291,85 euros**

Refuge de Rosuel

Mise aux normes de sécurité **3 975,00 euros**

Refuge de Porte de Plan du Lac (tranches 1 et 2)

Mises aux normes
Modification des réseaux d'eaux usées (intérieur et extérieur) **29 510,98 euros**

Mise aux normes de sécurité

Divers refuges **12 018,73 euros**

Refuge de l'Arpont

Protection du captage d'eau
Travaux électriques pour installation photovoltaïque
Travaux d'aménagement, drainage, étanchéité
Mise aux normes de sécurité **15 491,71 euros**

Refuge du Col du Palet

Implantation de deux réservoirs d'eau de 3000 L
Travaux douche dans le logement du gardien **28 112,35 euros**

Refuge de La Femma

Installation d'énergie renouvelable solaire thermique **12 550,73 euros**

Refuge de Fonds des Fours

Mise aux normes de sécurité **320,13 euros**

Refuge des Lacs Merlets

Mise aux normes de sécurité : modification arrivée d'eau **1 238,22 euros**

Refuge de la Leisse

Isolation
Travaux pour sortie de secours
Travaux terrasse dortoir **11 332,58 euros**

Refuge de la Martin

Réparation de fosse septique	
Travaux sur chambre à vannes	
Travaux sur prise d'eau (sécurisation d'accès...)	
Plomberie	11 696,08 euros

Refuge de Prariond

Travaux sur réseau d'eau	6 482,89 euros
--------------------------	-----------------------

Refuge de la Valette

Onduleur pour installation photovoltaïque	
Mise aux normes de sécurité	3 113,67 euros

<u>Refuge de Vallonbrun</u> (tranches 1, 2 et 3)	
Mises aux normes – solde de l'opération	56 019,42 euros

4.3.7 Les limites de la zone centrale

Une rectification de l'emplacement des marques de limites de la zone centrale a été effectuée sur les communes de Peisey-Nancroix et Val d'Isère. En effet, les marques en place jusqu'à présent n'étaient pas conformes au décret de création du Parc. Cette mise en conformité avait d'ailleurs été prévue au précédent programme d'aménagement.

4.4 Les méthodes de gestion

4.4.1. Les plans de gestion des secteurs

Des plans de gestion seront élaborés pour les six secteurs du Parc. Ils constitueront un prolongement du programme d'aménagement 2003-2009, en déclinant au niveau de chaque secteur les orientations et les actions du programme.

4.5 Les moyens financiers

Le budget primitif 2002 s'équilibre à hauteur de 5 130 065 ₣ (pour 4 480 327,67 ₣ en 2001). Il est détaillé dans les documents joints en annexe.

4.5.1 Les recettes

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : 4 373 530 ₣.

Personnel	2 829 730 ₣
Fonctionnement	343 800 ₣
Contrat de Plan	228 674 ₣
Charte	87 658 ₣
Investissement	883 668 ₣

Ressources propres : 400 635 ₣

Remboursement du CNASEA	36 600 ₣
Reversement prestations avancées pour le compte de tiers	45 735 ₣
Subventions DIREN	273 565 ₣.

4.5.2 Les dépenses

Par grandes masses comptables :

Personnel	2 896 820 ₣
Fonctionnement hors personnel	1 106 502 ₣
Investissement	853 178 ₣
Dépenses RN et FGMM	273 565 ₣

Soit un total de 5 130 065 ₣

Par missions du Programme d'aménagement en investissement :

- Optimiser la biodiversité	256 877 ₣
- Maintenir l'équilibre des paysages	143 302 ₣
- Développer la sensibilisation et la compréhension du patrimoine par les habitants et les visiteurs	507 119 ₣
- S'ouvrir sur l'extérieur	128 057 ₣
- Organisation de l'entreprise Parc	164 645 ₣

1 200 000 ₣

De cette somme, il faut déduire les dépenses inscrites à la section de fonctionnement.

Programme SDOI	- 30 490 ₣
Charte Parc/Département	- 87 658 ₣
Programme d'interventions partenariales	- 228 674 ₣

soit un total de dépenses d'investissement de 853.178 ₣.

* * *

A N N E X E S

- 1- Organigramme des services
- 2- Carte des secteurs
- 3- Tableau des effectifs budgétaires
- 4- Liste des points Info-Vanoise
- 5- Récapitulatif du budget primitif 2002
- 6- Budget : récapitulation par compte des dépenses et des recettes
- 7- Répartition de l'activité des secteurs
- 8- Liste des publications du Parc (bon de commande)
- 9- Etat récapitulatif des ventes des publications du Parc
- 10- Composition du Conseil d'Administration du Parc
- 11- Composition du Comité Scientifique du Parc
- 12- Répartition, par type, des demandes de renseignements reçues